

Côte d'Ivoire — Première revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement; communiqué de presse

Dans le cadre de la **Première revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement**, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI sur la première revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement, préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 15 mars 2012 avec les autorités ivoiriennes sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 26 avril 2012. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Une annexe d'information.
- Un communiqué de presse résumant les vues de l'évaluation des services contenue dans le rapport.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI
Supplément au Mémoire de politiques économiques et financières des autorités ivoiriennes
Supplément au Protocole d'accord technique

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
CÔTE D'IVOIRE

Première revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Seán Nolan et Thomas Dorsey

26 avril 2012

La situation socio-politique continue de s'améliorer, mais des défis subsistent. Les élections parlementaires de décembre 2011 se sont bien déroulées et le parti du Président en exercice, M. Ouattara, a acquis une majorité absolue à l'Assemblée nationale. La situation de la sécurité s'améliore, mais des tensions demeurent et les incidents violents peuvent facilement dégénérer. La reprise de l'économie a été légèrement supérieure aux projections découlant de la crise post-électorale et les perspectives pour 2012 sont favorables.

Les résultats du programme à la fin de 2011 ont été dans l'ensemble satisfaisants. Les critères de réalisation quantitatifs pour la fin 2011 ont été respectés, mais la mise en œuvre des réformes structurelles a été contrastée. Des progrès ont été enregistrés sur le plan du renforcement de la gestion des finances publiques, de l'amélioration du climat des affaires et de la réforme du secteur café-cacao, mais les actions entreprises concernant les secteurs financier et énergétique n'ont été en deçà des objectifs du programme. **Les services du FMI recommandent la conclusion de la première revue.**

Relations avec le FMI. Un accord au titre de la FEC pour un montant de 390,24 millions de DTS (120% de la quote-part) a été approuvé par le Conseil d'administration le 4 novembre 2011. Les discussions en vue de la première revue de l'accord au titre de la FEC se sont déroulées à Abidjan du 29 février au 15 mars 2012. L'équipe était composée de M^{me} Ross (Chef de mission) et de MM. Ahokossi et Koulet-Vickot (tous du Département Afrique), Dicks-Mireaux (Département de l'élaboration et l'examen des politiques), Thakoor (Département des finances publiques), Issoufou (Département de la Recherche) et Camard (Représentant résident). La mission a rencontré le Président Ouattara, les Ministres Diby (Finances et économie), Mabri (Planification et développement) Toungara (Énergie et mines), Banzio (Commerce), Dosso (Industrie), Coulibaly (Agriculture), Gnamien (Fonction publique), M. Aman, le Directeur national de la BCEAO et d'autres représentants de l'État, des représentants du secteur privé et de la communauté diplomatique; M. Allé (du Bureau de l'Administrateur) a assisté à certaines des réunions.

Publication: Les autorités ont accepté la publication du Rapport des services du FMI, de la Lettre d'intention, du Mémoire de politiques économique et financière et du Protocole d'accord technique.

Table des matières	Page
Liste des sigles et abréviations.....	3
Résumé analytique.....	4
I. Poursuite de la normalisation après la crise.....	5
II. Évolution économique récente et perspectives.....	5
III. Discussions sur le programme.....	11
A. Politique budgétaire.....	11
B. Réformes structurelles.....	14
IV. Suivi, financement et risques du programme.....	15
V. Mise en œuvre du DSRP et atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.....	16
VI. Évaluation des services du FMI.....	18
Encadrés	
1. Récents développements dans le secteur de l'électricité.....	12
2. Réforme de la filière café/cacao.....	13
3. Accord de rééchelonnement avec le Club de Paris de novembre 2011.....	18
Graphiques	
1. Principaux indicateurs macroéconomiques, 2008–13.....	6
2. Indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA et de l'Afrique subsaharienne, 2008–13.....	7
Tableaux du texte	
1. Opérations financières, 2010–12.....	9
2. Dette intérieure, mars 2012.....	10
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010–17.....	20
2. Balance des paiements, 2010–17.....	21
3a. Opérations financières de l'État, 2010–17 (en milliards de FCFA).....	22
3b. Opérations financières de l'État, 2010–17 (en % du PIB).....	24
4. Situation monétaire, 2010–13.....	26
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2007–11.....	27
6. Besoins de financements extérieurs, 2009–12.....	28
7. Indicateurs de capacité de remboursement au FMI, 2010–22.....	29
Appendices	
I. Lettre d'intention complémentaire.....	30
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire complémentaire de politiques économique et financière.....	32
Pièce jointe II. Supplément au Protocole d'accord technique complémentaire.....	60

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFD	Agence française de développement
AGOA	African Growth and Opportunity Act (Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique)
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAD	Département des finances publiques
FEC	Facilité élargie de crédit
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MPEF	Mémoire de politiques économique et financière
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PEMFAR	Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PETROCI	Société nationale des opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPTE	Pays pauvres très endettés
SIGFAE	Système intégré de gestion du personnel
SIR	Société ivoirienne de raffinage
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **L'activité économique a rebondi après la crise post-électorale.** Un fort soutien financier extérieur, des conditions climatiques favorables et une gestion macroéconomique appropriée ont contribué à accélérer la reprise économique au cours de la seconde moitié de 2011. L'inflation a reculé après le pic atteint pendant la crise ; le compte extérieur courant a enregistré un large excédent, tandis que les sorties de capitaux semblent avoir été substantielles.
- **Les résultats du programme à la fin de 2011 ont été dans l'ensemble satisfaisants.** La politique budgétaire a été en ligne avec les objectifs quantitatifs du programme, reflétant de gros efforts de recouvrement des recettes et une gestion conservatrice du budget. Les progrès de l'ambitieux programme de réformes structurelles ont été contrastés. Des efforts remarquables ont été déployés pour renforcer la gestion des finances publiques, améliorer le climat des affaires et réformer la filière cacao, mais la mise en œuvre des réformes des secteurs énergétique et financier a accusé des retards.
- **Les perspectives pour 2012 sont favorables, en dépit d'un environnement extérieur difficile.** Avec le renforcement de la confiance suite à l'achèvement dans de bonnes conditions des élections parlementaires et l'amélioration de la sécurité, la croissance du PIB réel rebondirait nettement. L'inflation resterait faible, bien que les risques sur les prix soient à la hausse. Le compte extérieur courant serait déficitaire pour la première fois depuis plusieurs années à cause de l'augmentation plus importante que prévu des importations liées à la hausse des investissements et de la baisse des exportations de cacao et de pétrole.
- **Les discussions relatives à la première revue ont été axées sur la nécessité de préserver l'objectif de déficit budgétaire du programme malgré les pressions nouvelles et de faire de progrès sur les réformes structurelles clés.** Les autorités et les services du FMI sont convenus de maintenir inchangé l'objectif de déficit budgétaire compte tenu des besoins déjà élevés de financement du budget sur le marché régional. Le gouvernement a rappelé qu'il était déterminé à prendre des mesures fortes dans les secteurs énergétique et financier, où les réformes ont été lentes, et à mettre en œuvre des mesures nouvelles afin d'améliorer le climat des affaires et de doper l'investissement. Une modification mineure des critères de réalisation de la fin de juin 2012 sur le plancher du solde budgétaire global et sur le plafond du financement intérieur a été demandée.
- **Les progrès réalisés en vue de satisfaire à tous les déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE au début de mai devraient permettre l'atteinte du point d'achèvement avant la fin de juin 2012.**
- **Les risques pour le programme portent sur les incertitudes de l'environnement extérieur et interne.** Les services du FMI estiment que ces risques sont équilibrés et gérables.
- **Les services du FMI recommandent la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC et de la revue des assurances de financement.**

I. POURSUITE DE LA NORMALISATION APRÈS LA CRISE

1. **La situation sociale et politique continue de se normaliser.** Le pays a tenu des élections parlementaires en décembre, jugées libres et transparentes par des observateurs internationaux. Le parti du Président Ouattara a remporté la majorité à la nouvelle Assemblée nationale.

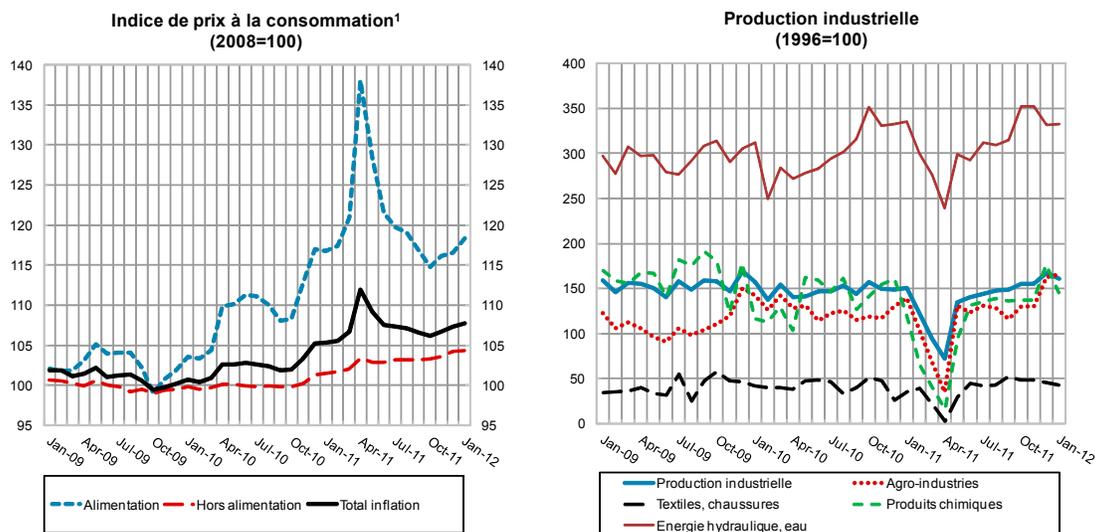
MPEF ¶1

2. **La sécurité s'est nettement améliorée, surtout à Abidjan, mais des défis subsistent.** Les autorités ont pris des mesures pour réunifier le pays, faire rentrer les soldats dans les casernes et démanteler les barrages routiers. Toutefois, en dehors d'Abidjan, les lents progrès du désarmement et la grande disponibilité des armes à feu sont susceptibles de faciliter l'escalade des tensions sous-jacentes, alors que la nouvelle armée et les forces de sécurité intégrées peinent à maîtriser totalement la situation.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

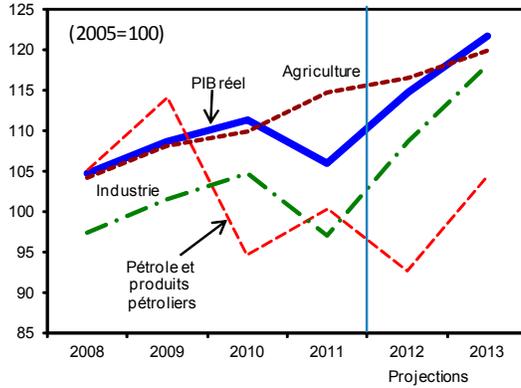
3. **L'activité économique a rapidement repris après la crise politique et la baisse du PIB réel en 2011 a été limitée à 4,7 %, au lieu des 5,8 % projetés** (Tableau 1). C'est le résultat de la forte hausse des productions agricole et minière et du rétablissement précoce de la production industrielle, soutenue par une politique budgétaire favorable et l'amélioration de la sécurité à Abidjan. L'inflation sur 12 mois a baissé de son pic de 9,5 % au plus fort de la crise en avril à 1,9 % à la fin de décembre, mais le niveau des prix est encore supérieur de 5 % au niveau précédant la crise post-électorale.

MPEF ¶6

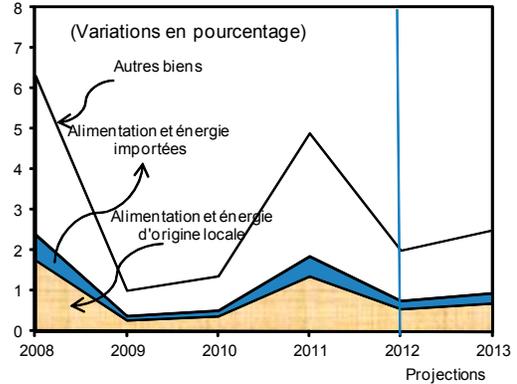


Graphique 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques, 2008–13
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

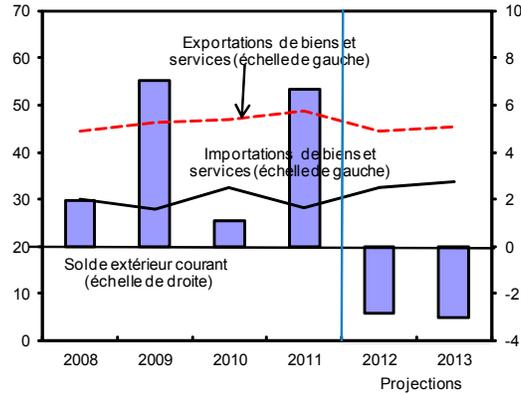
La croissance rebondirait en 2012, après le déclin induit par la crise post-électorale en 2011...



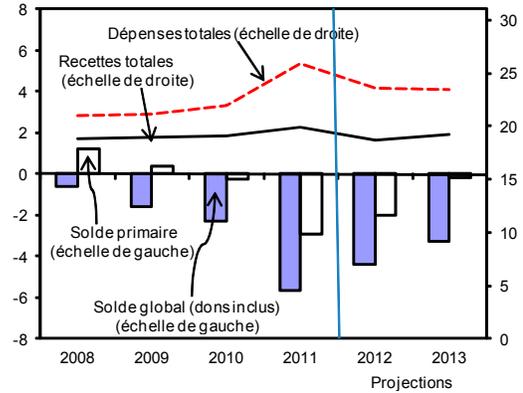
... et l'inflation s'atténuerait en 2012.



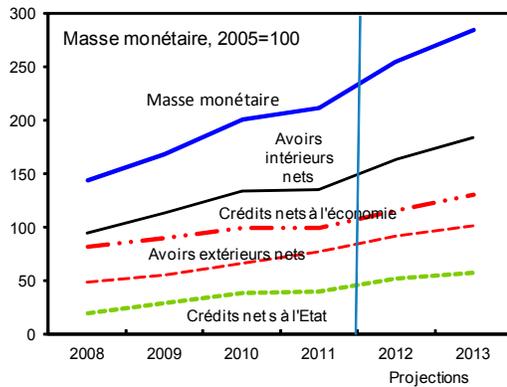
Le compte courant deviendrait déficitaire en 2012 ...



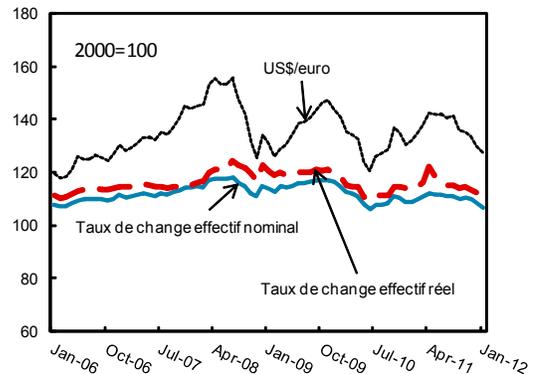
... alors que le déficit budgétaire se réduirait après le pic de 2011 ^{1/}.



La croissance de la masse monétaire devrait rester robuste en 2012 en raison du redressement économique et le système bancaire reprendrait totalement l'octroi de nouveaux crédits au secteur privé.

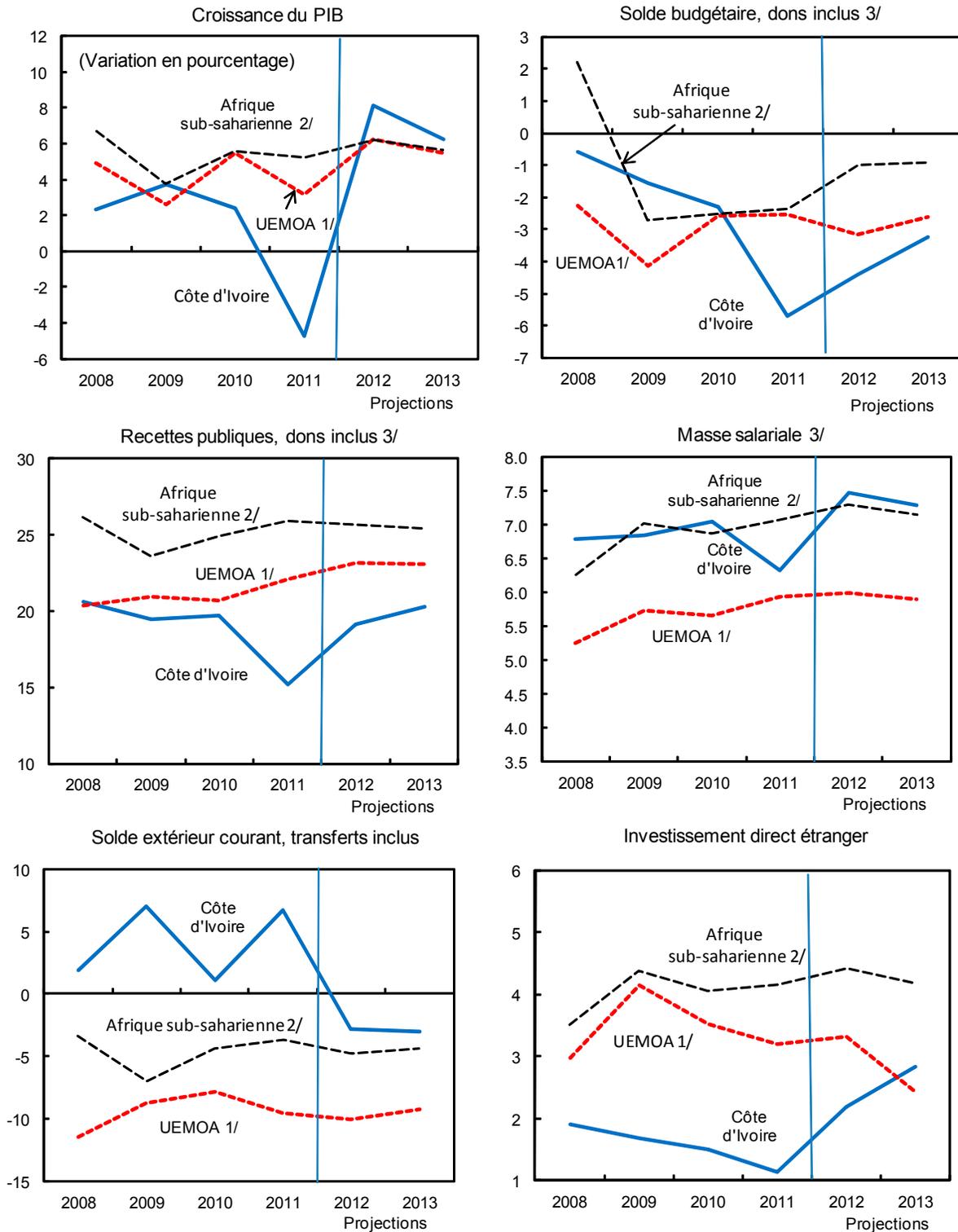


Le taux de change effectif réel s'est apprécié depuis la mi-2010 en raison de l'appréciation de l'euro.



Sources: Autorités ivoiriennes, estimations et projections des services du FMI.
1/ Les ratios fiscaux du T2-T4 2011 divisé par le PIB de la période.

Graphique 2 Côte d'Ivoire: UEMOA, et AfSA - Evolution macroéconomique et perspectives, 2008–13
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources: Perspectives de l'économie mondiale; estimations et projections des services du FMI.

1/ UEMOA, excluant la Côte d'Ivoire.

2/ AfSA, excluant Nigeria et Afrique du Sud.

3/ Pour la Côte d'Ivoire, T2-T4 2011 divisé par le PIB de la période.

4. **Les comptes extérieurs affichent un excédent record du compte courant et d'importantes sorties de capitaux en 2011** (Tableau

MPEF ¶6

2). Les estimations préliminaires montrent un excédent du compte courant de 6,7 % du PIB, ce qui reflète à la fois une chute des importations imputable au ralentissement de l'activité économique et une augmentation des exportations principalement du fait d'une production et de prix records du cacao.¹ En même temps, les sorties de capitaux/erreurs et omissions ont été élevées à 6,2 % du PIB (soit 1,5 milliard de dollars EU); cela peut-être dû en partie à la fuite des capitaux associée à la crise interne et au sous-enregistrement des importations.

5. **Les résultats budgétaires ont été meilleurs que ne le prévoyait le programme, ce qui témoigne d'une forte mobilisation des recettes et de l'exécution complète des crédits budgétaires alloués à l'investissement et aux dépenses en faveur des pauvres** (Tableau du texte 1 et Tableau 3). Les recettes ont dépassé la cible du programme de 1,5 % du PIB, grâce à la reprise rapide de l'activité économique et au renforcement des efforts de recouvrement.² Les dépenses ont été inférieures aux projections de 1 % du PIB, en liaison avec une masse salariale plus faible que prévue du fait des retards dans les recrutements et de moindres dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures. Les crédits budgétaires alloués aux investissements financés sur ressources intérieures ainsi que les dépenses en faveur des pauvres ont été entièrement exécutées, grâce aux efforts pour améliorer la coordination entre les ministères et accélérer l'exécution des projets. C'est pourquoi, le déficit budgétaire global est ressorti à 5,7 % du PIB, au lieu des 8,1 % programmés, ce qui a réduit les besoins de financement sur le marché financier régional. Tous les critères de réalisation à la fin de 2011 ont été observés.

6. **Le gouvernement a réussi à restructurer l'ensemble de sa dette intérieure, à allonger les échéances et se finance à nouveau sur le marché financier régional.** L'État et les détenteurs de ses bons du Trésor à court terme — essentiellement des banques commerciales de la région de l'UEMOA — se sont mis d'accord à la fin de 2011 sur une proposition de restructuration de l'encours des bons du Trésor (608 milliards de FCFA, soit 5,4 % du PIB), que la BCEAO refinançait depuis décembre 2010 pendant la crise post-électorale. La restructuration en bons du Trésor sur deux ans et en obligations sur trois et cinq ans assortis de taux d'intérêt de 4,75- 5,25 % (taux légèrement inférieurs aux taux du marché) a eu lieu en décembre 2011 et les intérêts accumulés ont été payés en liquide.³ Cette restructuration a donné aux autorités un répit leur permettant de mettre au point une stratégie à moyen terme de la dette intérieure. À l'avenir, elles entendent émettre essentiellement des effets à moyen terme et ont recommencé à se financer sur le marché au début de 2012.

¹ Les fèves de cacao ont été entreposées pendant la fermeture des ports, liée à la crise et ont été exportées essentiellement en mai-juin 2011.

² Les ratios budgétaires concernent les T2-T4 de l'exercice pour le PIB de la période. Les données du T1 de 2011 ne sont pas encore disponibles.

³ Quelque 4 % du stock détenu par deux banques exploitées au Sénégal a été échangé en obligations à cinq ans au taux prévalant sur le marché de 6 % au début de mars 2012.

Tableau de texte 1. Côte d'Ivoire: Opérations financières, 2010–12

	Pourcentage du PIB				
	2010	2011 ^{1/}		2012	
	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Rev.
Recettes et dons	19.8	18.8	20.3	18.1	19.2
Recettes fiscales	17.1	16.2	17.5	15.7	16.2
Recettes pétrolières	1.5	2.5	2.6	1.2	1.9
Taxes sur produits pétroliers	1.7	0.8	0.9	1.1	0.8
Taxes d'exportation du cacao	2.9	3.5	3.5	2.8	2.3
TVA	1.6	1.1	1.3	1.5	1.6
Taxes à l'importation	4.1	3.3	3.8	4.6	4.6
Autres	5.3	4.8	5.4	4.6	5.1
Recettes non fiscales	2.2	2.4	2.3	2.1	2.5
Dons	0.5	0.3	0.4	0.3	0.4
Dépenses totales	22.1	26.9	25.9	22.6	23.6
Current expenditures	18.8	23.0	22.6	17.6	18.3
Dépenses courantes	7.1	8.7	8.4	7.4	7.5
Prestations sociales	1.9	2.1	2.1	1.7	1.8
Subventions et autres transferts	2.4	3.5	3.7	2.5	2.6
<i>Dont: secteur électricité</i>	0.7	0.9	1.2	0.6	0.5
<i>Dont: Fonds de réserve cacao</i>	0.0	0.3
Autres dépenses courantes	4.4	5.1	4.8	4.0	4.1
Dépenses sortie de crise et élections	1.3	1.0	0.9	0.2	0.5
Intérêts	1.7	2.6	2.6	1.8	1.8
Dépenses d'investissement	3.1	3.9	3.4	5.0	5.2
<i>Dont: financées sur ressources extérieures</i>	0.8	1.0	0.6	1.0	1.0
Prêts nets	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire de base ^{2/}	-0.2	-4.8	-2.9	-2.0	-2.0
Solde global	-2.3	-8.1	-5.7	-4.4	-4.4
Financement	2.3	8.1	5.7	4.4	4.4
Financement intérieur	-0.8	-0.3	-0.4	0.5	0.6
Financement extérieur probable ^{3/}	0.4	4.2	2.6	0.6	0.5
Prêts projets	0.4	0.8	0.4	0.6	0.6
Prêts et dons programme	0.4	4.2	4.4	0.6	0.5
Financement UEMOA	2.4	2.0	0.6	1.7	1.8
Amortissement dû (hors FMI)	-2.8	-2.8	-2.7	-2.3	-2.4
Autres	-0.1	...	0.0
Financement exceptionnel	2.7	3.5	3.5	2.5	2.5
Arriérés extérieurs	-3.4	3.1	0.6	-3.2	-1.2
Remise de dette	6.1	0.4	2.9	5.7	3.8
Ecart de financement	0.0	-0.7	0.0	-0.8	-0.8
FMI (possible FEC)	0.0	0.7	0.0	0.8	0.8
Ecart résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire: PIB nominal (CFA milliards)	11,283.0	8,362.5	8,520.0	12399.9	12575.0

Sources: Autorités Ivoiriennes et staff du FMI.

1/ Les ratios budgétaires pour 2011 reflètent les opérations au cours du T2-T4 par rapport au PIB de la période

2/ Solde primaire de base = (Recettes fiscales et non fiscales) - {Dépenses totales + Prêts nets (base ordonnancement) - Intérêts - dépenses financées sur ressources extérieures}.

3/ Basé sur les intentions de financement exprimées jusqu'à présent.

Tableau de texte 2. Côte d'Ivoire: Dette intérieure, Mars 2012

	Milliards de FCFA	Pourcentage du total	Pourcentage du PIB
TOTAL	1,763	100.0	15.8
Titres	1,135	64.4	10.2
Bons du trésor (2 ans)	243	13.8	2.2
OATs (3 à 7 ans) ¹	537	30.5	4.8
TPCIs (4 à 8 ans) ²	355	20.2	3.2
Prêts bancaires	503	28.5	4.5
BCEAO	410	23.3	3.7
Banques commerciales	93	5.3	0.8
Autres (Entreprises publiques et privées)	125	7.1	1.1

Source: Ministère de l'Economie et des Finances

¹ Emprunts obligataires émis à travers la BCEAO.

² Emprunts obligataires émis par appel publique à l'épargne.

7. **Les informations préliminaires indiquent que la solidité financière du système bancaire est contrastée** (Tableaux 4–5). Les tests de résistance réalisés pour les récentes consultations au titre de l'article IV pour l'UEMOA n'ont pas révélé de fragilités particulières et le ratio de liquidité du système bancaire s'est légèrement amélioré en 2011, bien que reflétant une contraction des prêts au secteur privé dans un environnement politique et économique incertain. De plus, même si le ratio des prêts non productifs a progressé au cours de la première moitié de 2011, il a ensuite diminué lorsque les banques se sont mises d'accord avec leurs emprunteurs (principalement des petites et moyennes entreprises) pour allonger la durée des prêts.⁴ La confiance des déposants dans le système bancaire ne semble pas avoir souffert de la fermeture pendant deux à trois mois de la plupart des banques au début de 2011. En revanche, le ratio moyen des fonds propres aux actifs pondérés par le risque des banques s'est légèrement dégradé en 2011, en liaison avec la diminution des fonds propres effectifs des banques commerciales publiques qui étaient restées ouvertes pendant la crise post-électorale. À la fin de 2011, 6 banques commerciales sur 23 (y compris 4 des 5 banques publiques) n'ont pas respecté les normes régionales minimales de fonds propres.

8. **La mise en œuvre des réformes structurelles a été inégale.** Onze des 19 repères structurels pour la fin de 2011 et le début de 2012 ont été respectés dans les délais, alors que 5 ont été retardés et que 3 sont encore en cours d'exécution. Même si des progrès importants ont été réalisés pour renforcer la gestion des finances publiques, améliorer le climat des affaires et réformer la filière cacao, des mesures plus énergiques doivent être prises s'agissant des banques commerciales publiques et du secteur de l'électricité (Encadré 1). Les autorités ont indiqué que les progrès ont été entravés dans ces domaines par l'environnement socio-politique difficile.

9. **Les perspectives économiques pour 2012 sont favorables.** La croissance du PIB réel devrait atteindre 8,1 %, traduisant un rebond de l'activité économique après la baisse causée en 2011 par la crise, d'un renforcement des investissements publics et d'un retour de la

⁴ Pour autant, on ne sait pas encore quel sera l'impact à plus long terme de la crise sur les bilans des banques, notamment compte tenu des délais comparativement longs accordés par les règles de l'UEMOA avant qu'un prêt puisse être déclaré non productif.

confiance dopée par la normalisation politique et l'amélioration en général de la sécurité. D'après les projections, l'inflation devrait rester faible aux environs de 2%. Les risques sur les prix sont minimum eu égard au gel des prix intérieurs des combustibles et de l'impact à peine perceptible à ce jour de la sécheresse au Sahel. D'après les projections, une hausse des importations liées aux investissements, accompagnée d'une baisse des exportations de cacao et de pétrole brut devraient faire pencher le compte courant vers le déficit pour la première fois depuis des années.

III. DISCUSSIONS SUR LE PROGRAMME

Les discussions de la revue ont essentiellement porté sur la nécessité (i) de maintenir inchangé le déficit budgétaire fixé dans le programme compte tenu de la poursuite des perspectives limitées de financement disponible, et ceci malgré les nouveaux développements budgétaires et (ii) de faire des progrès sur le plan de réformes structurelles.

A. Politique budgétaire

10. **Les projections budgétaires ont été actualisées pour tenir compte des nouveaux développements depuis l'adoption du budget de 2012 :**

MPEF ¶23–28

- *Chocs extérieurs exogènes.* D'après les projections, les prix du cacao sur le marché mondial seraient inférieurs de 27 % aux hypothèses du budget, ce qui se traduirait par un déficit de recettes de 0,5 % du PIB. De même, selon des projections des prix du pétrole des *Perspectives de l'économie mondiale* du printemps, le gel des prix des combustibles au détail entraînerait un manque à gagner en taxes sur les combustibles d'environ 0,2 % du PIB. En revanche, les recettes pétrolières seraient supérieures de 0,7 % du PIB par rapport à ce qui a été budgétisé.
- *Nouvelles dépenses prioritaires.* Dans le cadre de la réforme de la filière cacao, les autorités ont mis en place un fonds de réserve de 40 milliards de FCFA (0,3% du PIB) afin d'appuyer les nouveaux dispositifs de commercialisation. La réforme du système public des retraites a donné lieu à un coût supplémentaire équivalant à 0,3 % du PIB. Les autorités continuent aussi d'accroître les dépenses d'investissement, qui d'après les nouvelles projections seraient supérieures de 0,3 % du PIB par rapport à ce qui a été budgétisé, ce qui témoigne de l'accent mis sur les secteurs dont le potentiel de création d'emplois est élevé, notamment les filières coton et riz.

11. **Les autorités et les services du FMI sont convenus de maintenir inchangé l'objectif du déficit budgétaire à 4,4 % du PIB, compte tenu du fait que les besoins budgétisés de financement sur le marché régional sont déjà élevés.** Pour atteindre cet objectif, le gouvernement continuera de renforcer le recouvrement des recettes et a introduit des mesures en vue d'élargir l'assiette de l'impôt. Il a élargi la couverture des impôts fonciers, relevé le taux d'imposition sur les télécommunications et introduit de nouvelles taxes sur le caoutchouc et plusieurs autres petits produits. De plus, un nouvel impôt est perçu sur les bénéfices exceptionnels du secteur minier et des primes de signature ont été recouvrées sur de nouveaux contrats d'exploration pétrolière. Les autorités sont en train de renforcer la mobilisation des recettes intérieures, en particulier la TVA qui se révèle être moins efficace qu'ailleurs dans la région. Tous ces efforts se traduiraient par des revenus supplémentaires équivalant à 1,7 % du PIB en 2012.

Encadré 1. Récents développements dans le secteur de l'électricité

L'État joue un rôle-clé dans la production et la distribution de l'électricité. Il détient plus de la moitié de la capacité de production de même que la totalité du réseau de transport et de distribution. La Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) est quant à elle responsable du fonctionnement de l'infrastructure de l'État et du service aux clients, y compris la distribution et la facturation. Les flux financiers du secteur, de même que les actifs de l'État, sont gérés par une société de holding publique (SOGEP/CI-ENERGIE).

Le secteur de l'électricité est un goulet d'étranglement pour la croissance économique en Côte d'Ivoire. L'équilibre entre la production et la consommation est précaire, car la production est tout juste suffisante pour couvrir les pics de la demande intérieure. Le secteur est vulnérable aux chocs, qui sont intervenus fréquemment.

Le déficit financier du secteur s'est creusé avec le temps. L'élément de coût le plus important est le prix du gaz qui est le principal intrant pour la moitié de la production nationale d'électricité (l'autre moitié est produite par l'énergie hydroélectrique). Dans le cadre de certains accords de partage de la production entre l'État et ses partenaires, le prix du gaz est lié, sans plafonnement, aux prix internationaux du pétrole ce qui ne correspond pas à la pratique internationale. C'est la raison pour laquelle les prix du gaz en Côte d'Ivoire ont augmenté beaucoup plus rapidement ces dernières années que les prix du marché mondial. D'autres facteurs contribuent au déficit du secteur, y compris la fraude, l'absence d'entretien, les faibles taux de recouvrement et une tarification inadéquate. Avec les contraintes de liquidités, les arriérés envers les fournisseurs de gaz et les producteurs indépendants d'énergie ont commencé à s'accumuler et ont atteint 0,5 % du PIB à la fin de 2011. Cela pourrait retarder un certain nombre d'investissements dont le secteur a cruellement besoin.

Dans une large mesure, le déficit est couvert par l'État pour des raisons sociales, mais il pèse lourdement sur les finances publiques. Compte tenu du déficit croissant du secteur, l'État a renoncé depuis plus de cinq ans aux paiements de sa part de la production de gaz.¹ Reflétant l'augmentation du prix contractuel du gaz, la subvention de l'État au secteur est passée de 0,4 % du PIB en 2009 à 0,7 % en 2010 puis à 1,2 % du PIB en 2011.

Le gouvernement a pris des mesures pour améliorer la situation financière du secteur. Les prix du gaz ont été nettement réduits à la suite d'un accord passé en mars 2012 avec le principal producteur de gaz,² et un relèvement des tarifs industriels est prévu à compter du 1^{er} mai 2012. On s'attend donc à ce que la subvention de l'État au secteur retombe à 0,5 % du PIB en 2012.

Le gouvernement a encore beaucoup à faire pour rétablir la viabilité financière du secteur à moyen terme. Parmi les actions additionnelles envisagées par les autorités, on compte les négociations avec le second plus grand producteur de gaz en vue d'abaisser le prix contractuel de son gaz, l'adoption d'une nouvelle structure tarifaire, la réduction de la rémunération de la compagnie de distribution (CIE) et l'amélioration du recouvrement des recettes. Le gouvernement entend intensifier la maintenance de l'infrastructure du secteur de l'électricité et accroître l'efficacité de l'application de sa structure tarifaire actuelle en faisant passer les ménages gros consommateurs du tarif social au tarif général.

Les autorités ont fait de l'augmentation de l'offre d'électricité une priorité. Elles prennent des mesures en vue de réduire les pertes techniques, qui représentent actuellement environ 30 % de la production totale. Les autorités sont aussi en négociation avec différents partenaires en vue d'installer une nouvelle capacité de production pour un total d'au moins 850 MW (plus de la moitié de la capacité de production actuelle du secteur) d'ici à 2017.

¹ La subvention au secteur correspond aux paiements auxquels l'État a renoncé, nets de sa consommation d'électricité. La quasi-totalité de la production de gaz en Côte d'Ivoire est utilisée pour la production d'électricité.

² Qui représente 70 % de la production de gaz.

Encadré 2: Réforme de la filière café/cacao

En 2006–07, le gouvernement a pris des mesures pour améliorer le développement du secteur café/cacao et accroître la transparence de ses opérations. En 2008, appuyé par la Banque mondiale, le gouvernement a commencé à travailler sur une nouvelle stratégie pour le secteur, qui inclut un nouveau cadre réglementaire et institutionnel. Un Comité de gestion temporaire a donc été créé en septembre 2008 afin de remplacer les entités existantes. Des discussions couvrant un vaste éventail de sujets avec les différentes parties prenantes¹ sont en cours depuis 2008.

La stratégie actuelle de réformes vise à améliorer l'efficacité du secteur café/cacao ainsi que les conditions de vie d'une importante population qui vit de ces cultures. Le gouvernement a approuvé l'orientation stratégique de la réforme du secteur le 2 novembre 2011. Les principaux éléments de cette réforme portent sur la mise en place de : (i) un organe central (le Conseil du café et du cacao, ou CdC) qui inclut des représentants de toutes les parties prenantes. Le CdC est responsable de la gestion, de la réglementation, du développement et de la stabilisation des prix dans le secteur; (ii) un mécanisme de commercialisation qui inclut les ventes à terme de licences d'exportation et la garantie des prix aux producteurs et (iii) un fonds de réserve a été créé à la BCEAO pour couvrir les risques anormaux. Ce fonds devrait être budgétairement neutre. Le décret portant création de la nouvelle structure réglementaire du secteur a été signé en décembre et le CdC a été créé en janvier 2012.

Le processus de réforme a certes progressé, mais il reste encore à préciser les détails de bon nombre d'éléments de la nouvelle structure et de ses mécanismes. Les ventes à terme ont débuté à la fin de janvier et devraient couvrir 70–80% de la récolte projetée. La structure des prix à la production sera finalisée en septembre et son but est d'assurer que les exploitants agricoles reçoivent au moins 60 % du prix moyen à l'exportation. Le nouveau mécanisme devrait être complètement opérationnel à compter de la prochaine campagne qui débute en octobre 2012.

¹ Les parties prenantes incluent les petits cultivateurs de cacao, les commerçants/exportateurs locaux, les grands acheteurs internationaux et les industries locales qui achètent aux commerçants.

B. Réformes structurelles

12. **Le gouvernement est en train de mettre en œuvre un vaste et ambitieux programme de réformes structurelles.** Le principal objectif consiste à mettre en place un environnement favorable aux affaires et à encourager l'augmentation des investissements privés, la croissance économique et l'emploi. Dans le même temps, des retards ont été accusés dans la mise en œuvre de certaines réformes structurelles en raison des préoccupations des autorités relatives au coût élevé de la vie et à l'impact social potentiel de certains éléments du programme de réformes. Les services du FMI suggèrent que les autorités pèsent l'impact social global, les arbitrages à effectuer entre les coûts et les recettes ainsi que l'impact sur leurs priorités de développement et budgétaires.

13. **En coopération avec les parties prenantes et avec la Banque mondiale, la mise au point des détails de la stratégie de réforme du secteur du cacao se poursuit conformément au calendrier convenu** (Encadré 2). Un fonds de réserve a été mis en place pour couvrir les risques financiers des nouveaux dispositifs de commercialisation.

MPEF ¶36

14. **La mission a encouragé les autorités à faire des progrès sur les réformes du secteur d'électricité.** Les services du FMI sont satisfaits de l'accord obtenu avec le principal producteur de gaz naturel en mars 2012 en vue de réduire le prix d'achat contractuel de près de moitié et du relèvement des tarifs industriels. Compte tenu des retards enregistrés dans l'adoption d'une nouvelle structure tarifaire ainsi que dans la rationalisation d'une application trop large des tarifs sociaux, les autorités ont accepté de reclasser au cours de l'année au tarif général les ménages dont la consommation est élevée et qui sont inscrits aux tarifs sociaux. D'autres mesures sont requises pour rétablir l'équilibre financier à moyen terme du secteur de l'électricité, notamment une renégociation de la commission de la société de distribution et un entretien régulier en vue de réduire le niveau élevé des pertes techniques, de même qu'un règlement des arriérés aux fournisseurs accumulés depuis 2011 (0,5 % du PIB). Une nouvelle loi sur l'électricité, qui facilitera le recouvrement des arriérés de paiement, attend l'approbation du Conseil des ministres. Les services du FMI ont fait remarquer que faute de redresser la situation financière insoutenable du secteur, les investissements, indispensables pour dynamiser la croissance, avaient peu de chances de se concrétiser.

MPEF ¶14, 37–39

15. **Les autorités entendent introduire un mécanisme automatique d'ajustement des prix du carburant à compter du 1^{er} juillet 2012 mais ont exprimé leurs préoccupations à propos de son impact sur les consommateurs.** Les services du FMI ne s'attendent pas à une augmentation majeure des prix à la pompe, car le niveau actuellement faible de la taxation des combustibles serait maintenu et les mécanismes d'ajustement lisseraient l'impact des mouvements des prix internationaux. Pour autant, ce mécanisme permettrait au gouvernement de partager avec les consommateurs les risques de mouvements des prix internationaux, évitant ainsi d'en supporter totalement la charge comme c'est le cas aujourd'hui, ce qui lui permettrait d'allouer ses dépenses selon ses priorités globales plutôt que de privilégier la consommation de carburant.

MPEF ¶37

16. **Réduire la participation de l'État dans les entreprises publiques et accroître l'efficacité de ces entreprises en vue d'atténuer les risques budgétaires qui leur sont**

associés restent une priorité essentielle des autorités. Les membres de la mission ont appuyé cet objectif et salué l'amélioration en 2011 non seulement de la gestion d'un certain nombre d'entreprises, mais aussi des résultats financiers préliminaires. Pour autant, les progrès concrets vers la rationalisation du portefeuille ont été très timides à ce jour et la création d'une nouvelle compagnie aérienne d'État⁵ va à l'encontre de l'ensemble des objectifs de rationalisation du portefeuille de l'État. La mission a encouragé les autorités à prendre des mesures plus concrètes pour améliorer les opérations des entreprises publiques ainsi que leur suivi.

17. Les services du FMI ont recommandé d'intensifier les efforts en vue de restructurer les cinq banques au capital majoritairement public. En dépit d'une amélioration de leurs résultats financiers en

MPEF ¶6, 33

2011, ces institutions restent financièrement fragiles et l'on ne sait pas si les problèmes fondamentaux de prise excessive de risques et de mauvaise gestion de ces institutions ont été résolus suivant les recommandations de l'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux. La Commission bancaire de l'UEMOA a demandé aux banques sous capitalisées de présenter d'ici à la fin de juin les plans qui leur permettraient d'atteindre le minimum de fonds propres obligatoires. Les progrès vers la restructuration/la cession/la liquidation/la fusion de ces banques ont été lents. Les autorités ont souligné la nature sensible de ces questions et ont réaffirmé qu'elles étaient décidées à les régler.

18. Parmi les autres grands défis de la réforme, on note la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques, la maîtrise de la masse salariale, la mise au point d'une stratégie de gestion de la dette et d'une stratégie de développement du secteur financier, une réforme judiciaire ainsi que de nouvelles améliorations dans le climat des affaires.

MPEF ¶31, 33,
35, 40–42

Certains progrès ont été réalisés et de nombreuses mesures sont prévues, certaines avec l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres donateurs.

IV. SUIVI, FINANCEMENT ET RISQUES DU PROGRAMME

19. Une modification des critères de réalisation de la fin de juin 2012 concernant le plancher du solde budgétaire global et le plafond sur le financement intérieur net est proposée (MPEF, Tableau 2). Les modifications reflètent les révisions apportées aux projections de la croissance du PIB réel, de l'inflation et des prix des produits de base ainsi que des nouvelles dépenses prioritaires (paragraphe 10, plus haut). Pour des raisons similaires, les objectifs indicatifs pour fin juin ainsi que ceux pour fin septembre 2012 ont légèrement été modifiés. Le programme budgétaire en pourcentage du PIB reste cependant globalement inchangé (paragraphe 11, plus haut). De nouveaux critères de performance pour fin décembre 2012 et de nouveaux objectifs indicatifs ont été définis.

20. En novembre 2011, les créanciers du Club de Paris sont convenus de rééchelonner les arriérés et le service de la dette de la Côte d'Ivoire qui sont exigibles entre juillet 2011 et juin 2014 (voir Encadré 3), mais des arriérés subsistent, principalement envers les créanciers

MPEF ¶12–13

⁵ Le budget de 2012 inclut une contribution en fonds propres initiale de 6 milliards de FCFA.

commerciaux et les créanciers bilatéraux non membres du club de Paris. Les autorités ont indiqué leur détermination à restructurer les arriérés relatifs aux coupons des euro-obligations et à reprendre les paiements aux échéances prévues. Ils ont fait des efforts de bonne foi, conformément à la politique du FMI qui consiste à prêter à des pays en situation d'arriérés, en vue de négocier le traitement des arriérés envers les créanciers officiels et privés non membres du Club de Paris.

21. **Pour 2012, le déficit de financement serait comblé par un allègement de la dette et un soutien multilatéral** (Tableau 6). Les

MPEF ¶44–45

services du FMI réévalueront les besoins en financement pour 2012 et à moyen terme après le point d'achèvement de l'initiative PPTE. On estime que l'impact de l'allègement de la dette attendu sur les paiements en liquide du service de la dette exigibles en 2012 sera relativement peu important, ce dont il sera tenu compte dans le programme une fois que les calculs auront été affinés.

22. **Les autorités entendent préparer une stratégie de gestion de la dette à moyen terme en 2012 avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale.** Elles reconnaissent que cette stratégie est nécessaire

MPEF ¶35

pour assurer une position d'endettement viable après le point d'achèvement de l'initiative PPTE, tout en satisfaisant les besoins en financement qui découlent de leurs plans de développement.

23. **Les risques qui pèsent sur le programme proviennent des incertitudes qui entourent l'environnement mondial et interne.** La baisse marquée des prix mondiaux du cacao ainsi que de la demande des autres exportations du pays, ou encore une mauvaise météorologie, pourraient se traduire par une diminution de la production, des exportations et des recettes budgétaires. La sécheresse au Sahel pourrait accroître les pressions inflationnistes. Une situation politique et sécuritaire encore fragile pourrait aussi présenter des risques internes, de même que les revendications salariales de la fonction publique après le point d'achèvement pourraient évincer les investissements publics et retarder les réformes du secteur de l'électricité et du mécanisme de fixation des prix du carburant. Sont également incertains la rapidité de la reprise économique reste incertaine, le financement régional du déficit budgétaire, ainsi que le retour de la confiance des investisseurs privés et les besoins projetés en matière d'investissements privés. Dans l'ensemble, les services estiment que les risques pour le programme sont équilibrés et gérables.

V. MISE EN ŒUVRE DU DSRP ET ATTEINTE DU POINT D'ACHÈVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

24. **Les autorités ont récemment adopté un rapport de mise en œuvre du DSRP pour 2010–11, elles viennent de lancer un**

MPEF ¶3, 15–19

Programme national de développement (PND 2012–15) pour remplacer le DSRP (2009–13) et ont préparé un Programme d'investissement public (2012–14). Ces

initiatives, qui permettent de regrouper divers plans à moyen terme, seront reflétées dans le budget à moyen terme à compter de 2014. Les principaux objectifs du PND sont de relever le niveau de vie et de placer la Côte d'Ivoire sur la voie qui portera le pays au statut de marché émergent. Le PND envisage trois scénarios de croissance selon les niveaux d'investissement public et privé. Les autorités tablent sur un scénario dont les taux de croissance réelle seraient

de 9–10% en 2013–15, sur la base de l'expérience du pays dans les années 70. Les services du FMI estiment que ce scénario positif est extrêmement ambitieux au regard du financement attendu et de la réaction du secteur privé aux réformes. Le scénario de base des services, qui correspond aux résultats d'un exercice de modélisation d'équilibre général discuté avec les autorités, se réfère à une trajectoire de croissance réelle plus prudente, quoiqu'ambitieuse, de 6–7%. De toute évidence, tout scénario à moyen terme comporte des risques, comme on l'a indiqué plus haut, et les services du FMI considèrent que le scénario de base établit un équilibre prudent entre les risques haussiers et baissiers.

25. Les bons progrès réalisés pour atteindre les déclencheurs de l'Initiative PPTE au début de mai devraient permettre d'atteindre le point d'achèvement à la fin de juin 2012.

MPEF ¶5 et MPEF Tableau 1

Encadré 3: Accord de rééchelonnement avec le Club de Paris de novembre 2011

En novembre 2011, les créanciers du Club de Paris sont convenus avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire d'un allègement de la dette aux conditions de Cologne incluant, à titre exceptionnel, la dette contractée après la date butoir (1^{er} juillet 1983), la dette à court terme et les intérêts moratoires. La dette envers le Club de Paris à la fin de 2010 était égale à 6,1 milliards de dollars EU (53% du total de la dette publique extérieure), dont 46 % avaient été octroyés après la date butoir; à la fin de juin 2011, la dette envers le Club de Paris était estimée à 7,2 milliards de dollars EU. La Côte d'Ivoire avait déjà bénéficié d'un certain nombre d'accords de rééchelonnement du Club de Paris, le plus récemment en mai 2009 aux conditions de Cologne ; l'accord de 2009 n'est pas entré en vigueur au cours de la dernière année (avril 2010–mars 2011) à cause de la crise politique en Côte d'Ivoire et le déraillement du programme appuyé par l'accord de 2009 au titre de FEC qui en est suivi. Les pays créanciers participants étaient l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Les principaux termes de l'accord de 2011 sont les suivants :

- *Les échéances de la dette contractée avant la date butoir* et dont les montants sont exigibles pendant la période de consolidation (1^{er} juillet 2011–30 juin 2014) ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne.
- *Les arriérés de la dette contractée avant la date-butoir* à la fin de juin 2011 ont été rééchelonnés aux conditions de Cologne.
- *Les échéances de la dette contractée après la date-butoir* et dont les montants sont exigibles pendant la période de consolidation ont été reportées et sont à présent remboursables sur une base croissante de mars 2012 à septembre 2021.
- *Les arriérés de la dette octroyée après la date-butoir et de la dette à court terme* ont été reportés et sont remboursables sur une base croissante de mars 2012 à mars 2019.
- *Les intérêts moratoires* sur les échéances et les arriérés rééchelonnés et reportés et qui sont exigibles pendant la période de consolidation ont été capitalisés et reportés; ils sont remboursables en sept paiements entre 2015 et 2021. Le paiement des intérêts sur les intérêts moratoires capitalisés reportés devient exigible à compter de mars 2012.

À la fin de février 2012: Cinq pays créanciers avaient signé des accords bilatéraux avec la Côte d'Ivoire, cinq autres pays avaient indiqué qu'ils signeraient des accords bilatéraux au point d'achèvement de l'initiative PPTE (dans certains cas, il s'agit d'une annulation de la dette) et les quatre pays restants avaient soit des accords attendant une signature soit des projets d'accord en cours de négociation.

VI. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

26. L'activité économique a rebondi après la crise post-électorale et la mise en œuvre du programme a été dans l'ensemble satisfaisante en 2011 et au début de 2012.

Un solide soutien extérieur, des conditions climatiques favorables et une gestion macroéconomique appropriée ont contribué à limiter la contraction de l'activité économique. Les autorités ont commencé à mettre en œuvre un programme varié et ambitieux de réformes structurelles retardées pendant longtemps.

27. **Les perspectives à court terme de la Côte d'Ivoire sont favorables, mais des risques haussiers et baissiers subsistent.** La croissance devrait reprendre, soutenue par des dépenses plus élevées d'investissements dans le bâtiment, les transports et l'exploration pétrolière. L'inflation devrait rester à un faible niveau, bien qu'il existe des risques de hausse. Les services du FMI considèrent que l'orientation budgétaire est appropriée et que les besoins de financement sur les marchés régionaux sont élevés mais gérables.
28. **Les services du FMI saluent les progrès accomplis sur un certain nombre de réformes structurelles et sont d'accord avec les autorités que les améliorations au climat des affaires sont cruciales pour les perspectives de croissance du pays.** La poursuite de la gestion macroéconomique prudente, la réforme judiciaire, le nouveau code d'investissement, les efforts de facilitation des affaires et les progrès en matière de gouvernance devraient contribuer à doper la confiance des investisseurs.
29. **En même temps, les services du FMI préconisent des mesures plus énergiques dans les secteurs de l'électricité et de la finance et ont insisté sur la nécessité de mettre au point une stratégie de gestion de la dette en vue de faciliter la planification à moyen terme et la gestion du budget.** Même si des progrès importants ont été accomplis, le secteur de l'électricité a besoin pour être viable financièrement de nouvelles mesures d'ajustement, notamment d'une augmentation des tarifs pour couvrir une plus grande partie des coûts d'exploitation. Faute de quoi, les investissements nécessaires dans la nouvelle capacité de production resteront sans effets. Parallèlement, les services du FMI ont encouragé les autorités à élaborer leur stratégie dans le but de passer à un mécanisme automatique de détermination des prix du carburant, sans pour autant perdre de vue la nécessité de protéger les plus vulnérables.
30. **Les autorités doivent de toute urgence relever les défis du secteur financier.** Les services ont conseillé aux autorités d'élaborer et d'adopter un solide plan de restructuration des banques publiques en difficulté. Plus généralement, la formulation d'une stratégie de développement du secteur financier permettrait de réduire les coûts de l'intermédiation, d'approfondir le secteur et de faciliter l'accès du secteur privé au crédit.
31. **S'agissant de la gestion de la dette, les services du FMI reconnaissent avec les autorités qu'il est important de rendre le Comité national de gestion de la dette publique pleinement opérationnel et de renforcer ses capacités.** Le FMI et la Banque mondiale prévoient d'offrir une assistance technique pour la formulation d'une stratégie exhaustive de gestion de la dette qui couvre à la fois la dette intérieure et extérieure et les nouveaux emprunts. Cela est particulièrement important à la lumière des besoins de financement des ambitieux plans d'investissement des autorités et pour assurer que — après l'allègement de la dette — la dette est maintenue à un niveau viable.
32. **Les services du FMI recommandent la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC et la revue des assurances de financement, ainsi que la modification des critères de réalisation de la fin de juin 2012 sur le plancher du solde budgétaire global et sur le plafond et financement intérieur net ainsi qu'un décaissement d'un montant équivalant à 65,04 millions de DTS en vertu de l'accord au titre de la FEC.**

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010-17

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
					Proj.			
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national								
PIB à prix constants	2.4	-4.7	8.1	6.2	6.5	6.6	6.7	6.7
Déflateur du PIB	1.9	5.0	2.2	2.0	1.8	1.9	2.0	2.1
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.4	4.9	2.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Indice du prix à la consommation (fin de période)	5.1	1.9	1.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Secteur extérieur (base FCFA)								
Exportations, f.o.b., à prix courants	5.6	3.5	1.2	10.8	1.5	4.6	5.1	7.4
Importations, f.o.b., à prix courants	21.2	-13.1	27.7	11.6	5.0	5.7	6.9	7.7
Volume des exportations	-14.1	-4.4	4.6	11.3	4.7	7.4	6.5	8.3
Volume des importations	-2.4	-20.8	24.6	12.0	5.5	5.9	6.7	7.1
Termes de l'échange (détérioration -)	-0.9	-1.4	-5.7	-0.1	-2.6	-2.3	-1.4	-1.4
Taux de change nominal effectif	-4.9	0.5
Taux de change réel effectif (dépréciation -) 1/	-5.6	1.9
Opérations du gouvernement central								
Recettes totales et dons	5.5	-22.8	39.6	14.5	10.9	11.0	10.0	9.8
Dépenses totales	9.0	-11.6	34.2	8.0	8.0	9.8	9.0	10.0
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)								
Monnaie et crédit								
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	18.8	10.2	15.4	11.5	8.8	9.6	9.2	9.4
Avoir extérieurs nets	7.0	10.1	6.4	3.6	1.0	1.0	1.2	1.1
Avoir intérieurs nets	11.9	0.1	9.1	7.9	7.8	8.6	8.1	8.3
dont: public	5.3	0.4	5.6	2.0	1.3	0.0	0.3	0.7
dont: privé	5.2	0.0	3.5	5.9	6.5	6.3	7.8	7.7
Vitesse de circulation de la monnaie	2.7	2.5	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Opérations du gouvernement central 2/								
Recettes totales et dons	19.7	20.3	19.2	20.3	20.8	21.2	21.5	21.6
Recettes totales	19.2	19.9	18.7	19.2	19.7	20.2	20.4	20.6
Dépenses totales	22.0	25.9	23.6	23.5	23.4	23.7	23.7	24.0
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-2.3	-5.7	-4.4	-3.2	-2.7	-2.5	-2.3	-2.4
Solde primaire de base 3/	-0.2	-2.9	-2.0	-0.2	0.3	0.7	0.9	0.8
Investissement brut								
Gouvernement central	3.1	2.5	5.3	5.6	6.0	6.2	6.4	6.6
Secteur non gouvernemental	5.9	5.7	6.9	9.0	11.7	12.5	13.4	14.3
Epargne intérieure brute								
Gouvernement central	1.7	-0.9	1.6	3.2	4.0	4.6	5.0	5.1
Secteur non gouvernemental	14.6	21.2	14.2	14.6	15.2	15.2	15.3	16.2
Epargne nationale brute								
Gouvernement central	1.1	-1.7	0.8	2.5	3.4	3.8	4.2	4.3
Secteur non gouvernemental	9.0	16.6	8.4	9.1	9.9	10.2	10.4	11.1
Secteur extérieur								
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	1.1	6.7	-2.8	-3.0	-4.3	-4.6	-5.1	-5.5
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	0.3	5.3	-3.1	-3.2	-4.5	-4.8	-5.3	-5.6
Solde global	-0.9	1.1	-1.4	-2.0	-2.9	-2.8	-2.5	-2.2
Dettes publiques extérieures	50.6	55.8	51.2	51.0	48.8	45.2	41.5	38.2
Service dû sur la dette publique extérieure avant rééchelonnement (mi)	438	364	451	564	625	794	838	794
En pourcentage des exportations de biens et services	7.2	6.4	7.5	8.5	9.2	11.2	11.2	9.9
En pourcentage des recettes de l'Etat	19.2	22.1	19.1	21.5	21.5	24.5	23.6	20.3
Pour mémoire:								
Arriérés sur dette publique (pourcentage du PIB)	1.9	2.2	0.5	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure (après sécuritisation)	0.7	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure	1.2	1.7	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
PIB nominal (milliards de FCFA)	11,352	11,360	12,575	13,610	14,750	16,021	17,425	18,982
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne annuelle)	494	471	499	498	500	500	500	497
PIB aux prix du marché (milliards US\$)	23.0	24.1	25.2	27.3	29.5	32.0	34.8	38
Population (million)	22.0	22.7	23.4	24.1	24.8	25.5	26.3	27.1
Croissance de la population (pourcent)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	515	501	538	565	595	627	663	701
PIB nominal par habitant (US\$)	1,043	1,062	1,079	1,135	1,190	1,255	1,325	1,410
	-0.6	-7.7	5.1	3.2	3.5	3.6	3.7	3.7

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Sur la base des variations enregistrées en fin de période au niveau des prix à la consommation et du taux de change nominal effectif.

2/ Les ratios de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

3/ Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Balance des paiements, 2010-17
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
					Proj.			
Balance commerciale	1,640.6	2,313.3	1,487.0	1,615.4	1,478.0	1,496.5	1,485.0	1,575.9
Exportations, f.o.b.	5,338.3	5,527.3	5,592.3	6,196.7	6,288.6	6,579.2	6,917.4	7,427.2
<i>dont</i> : cacao	1,884.3	1,969.2	1,474.9	1,538.1	1,454.3	1,382.0	1,359.9	1,338.6
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1,377.5	1,272.9	1,548.2	1,873.7	1,808.3	1,819.5	1,886.6	2,003.8
Importations, f.o.b.	-3,697.7	-3,214.0	-4,105.3	-4,581.3	-4,810.6	-5,082.6	-5,432.3	-5,851.3
<i>dont</i> : pétrole brut	-818.2	-826.9	-1,106.2	-1,121.9	-1,112.5	-1,087.1	-1,068.3	-1,083.3
Services (net)	-1,309.1	-1,421.9	-1,554.2	-1,726.1	-1,806.1	-1,922.2	-2,037.0	-2,177.6
Recettes	574.6	366.8	534.0	517.4	576.8	631.6	691.6	758.1
Revenu des facteurs	105.6	82.8	91.7	99.2	108.6	119.2	130.9	144.0
Autres services	469.0	284.0	442.3	418.1	468.1	512.4	560.7	614.0
Paiements	-1,883.7	-1,788.7	-2,088.1	-2,243.5	-2,382.9	-2,553.8	-2,728.6	-2,935.6
Revenu des facteurs	-598.7	-572.5	-616.4	-631.8	-669.9	-712.3	-757.3	-805.9
<i>dont</i> : intérêts dus par l'Etat	-128.2	-129.7	-146.8	-231.2	-242.1	-281.0	-306.2	-333.0
Avant rééchelonnement/refinancement	...	-129.0	-146.8	-213.2	-208.0	-214.2	-219.0	-222.6
Sur financements nouveaux	...	-0.7	0.0	-18.0	-34.2	-66.8	-87.2	-110.4
<i>dont</i> : secteur pétrolier	-196.1	-258.3	-309.9	-315.2	-333.7	-303.3	-300.6	-285.9
Autres services	-1,285.0	-1,216.2	-1,471.7	-1,611.7	-1,713.0	-1,841.5	-1,971.3	-2,129.7
Transferts (net)	-206.5	-134.1	-289.2	-303.9	-309.3	-316.0	-343.7	-435.3
Privés	-293.9	-289.1	-320.0	-326.4	-333.7	-342.5	-372.5	-466.6
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	125.0	757.3	-356.4	-414.6	-637.5	-741.7	-895.7	-1,036.9
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	37.6	602.3	-387.2	-437.1	-661.8	-768.2	-924.4	-1,068.3
Compte de capital	-227.3	-633.6	176.2	137.2	215.4	294.8	467.1	614.3
Engagements officiels à moyen et long term (net)	-262.0	26.4	-219.7	-260.8	-300.0	-419.8	-448.8	-379.5
Prêts projets	48.3	30.6	78.7	80.2	96.3	110.7	119.6	119.6
Autres engagements bilatéraux et multilatéraux	0.0	229.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements dus du gouvernement central	-310.3	-233.8	-298.4	-341.0	-396.3	-530.5	-568.4	-499.1
Sur financements nouveaux	...	-37.8	-20.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissements directs étrangers	171.6	128.2	275.4	385.5	501.2	651.5	847.0	931.6
Autres capitaux privés	-136.9	-788.2	120.5	12.5	14.2	63.0	68.9	62.1
Secteur pétrolier	-120.0	-128.7	-162.2	-165.1	-143.1	-158.7	-199.5	-207.7
Titres du gouvernement cédés aux banques de l'UEMOA	284.0	49.9	227.9	150.0	100.0	170.0	200.0	220.0
Autres	-301.0	-709.4	54.8	27.6	57.4	51.8	68.5	49.8
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-102.4	123.7	-180.3	-277.4	-422.0	-446.9	-428.6	-422.7
Financement	102.4	-123.7	-445.8	-209.2	-75.6	-79.8	-82.4	-83.2
Réserves officielles nettes (augmentation -)	-269.4	-292.2	-292.8	-192.9	-61.5	-65.6	-82.4	-83.2
Compte des opérations	-286.0	-402.9	-287.3	-192.9	-49.7	-37.1	-48.3	-24.0
FMI (net)	16.6	110.7	-5.5	0.0	-11.8	-28.5	-34.1	-59.2
Décaissements	27.5	121.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	-10.9	-10.9	-5.5	0.0	-11.8	-28.5	-34.1	-59.2
Banques commerciales (net)	25.1	-127.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette obtenu	733.4	248.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette sur arriérés extérieurs (principal et intérêts)	-386.8	47.1	-153.0	-16.2	-14.2	-14.2	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	626.0	486.6	497.7	526.7	511.0	505.8
Financement possible 2011			626.0	412.4	241.7	0.0	0.0	0.0
Dons programme et prêts			57.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BM - don			25.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BAD - don			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
UE - don			32.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette			471.9	337.3	179.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel			96.3	149.3	318.7	526.7	511.0	505.8
			96.3	75.1	62.7	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:								
Solde global (pourcentage du PIB)	-0.9	1.1	-1.4	-2.0	-2.9	-2.8	-2.5	-2.2
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	1.1	6.7	-2.8	-3.0	-4.3	-4.6	-5.1	-5.5
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	0.3	5.3	-3.1	-3.2	-4.5	-4.8	-5.3	-5.6
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	14.5	20.4	11.8	11.9	10.0	9.3	8.5	8.3
Exportations de cacao (milliers de tonnes)	1,118	1,374	1,257	1,279	1,303	1,328	1,355	1,383
Prix à l'exportation du cacao, f.o.b. (FCFA/kg)	1,552	1,331	1,083	1,082	998	931	898	866
Réserves officielles brutes (millions dollars E.U.)	3,195	4,205	4,551	4,941	5,023	5,098	5,194	5,242
(mois d'importation de biens et services)	3.8	5.4	4.9	4.8	4.6	4.4	4.2	3.9
Arriérés impayés (fin de période)	137	197	45	28	14	0	0	0
PIB nominal	11,352	11,360	12,575	13,610	14,750	16,021	17,425	18,982
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne de la période)	494	471

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2010-17
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2010	2011 ^{1/}	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Proj.							
Recettes totales et dons	2,236.6	1,725.9	2,409.8	2,760.0	3,061.5	3,398.6	3,738.8	4,103.5
Recettes totales	2,176.2	1,693.0	2,357.6	2,619.3	2,909.1	3,233.0	3,558.7	3,907.3
Recettes fiscales	1,928.5	1,493.2	2,041.8	2,292.7	2,540.3	2,816.5	3,088.3	3,388.6
Impôts directs	551.1	507.9	574.5	692.8	809.6	904.7	1,000.7	1,122.0
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	119.9	154.9	165.9	149.3	186.6	205.3	225.8	248.4
Impôts indirects	1,377.4	985.3	1,467.3	1,599.8	1,730.7	1,911.8	2,087.6	2,266.6
Recettes non fiscales	247.7	199.8	315.8	326.6	368.7	416.6	470.5	518.7
Cotisations au titre de la sécurité sociale	162.8	130.9	228.9	234.7	259.2	286.8	306.2	339.8
Autres	84.9	68.9	86.9	91.9	109.5	129.7	164.2	178.9
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	21.3	12.0	12.0	10.8	13.5	14.9	16.3	18.0
Dons	60.4	32.9	52.2	140.7	152.5	165.6	180.1	196.2
Projets	41.1	21.9	42.2	140.7	152.5	165.6	180.1	196.2
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	19.3	11.0	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales	2,497.8	2,208.7	2,963.6	3,200.0	3,456.2	3,795.7	4,135.6	4,550.9
Dépenses courantes	2,115.8	1,923.9	2,304.9	2,420.6	2,557.0	2,784.9	3,001.8	3,278.1
Salaires et traitements	800.4	719.7	940.4	992.3	1,058.7	1,135.6	1,217.1	1,316.5
Prestations de sécurité sociale	212.6	181.8	230.6	268.5	295.0	340.8	379.4	432.3
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	272.5	314.6	331.2	285.8	295.0	304.4	313.6	341.7
<i>dont</i> : Subvention d'électricité	82.6	104.5	60.6	50.0	50.0	50.0	40.0	0.0
Autres dépenses courantes	491.6	413.1	511.7	544.4	560.5	608.8	662.1	721.3
<i>dont</i> : dommages au titre des déchets toxiques	11.8	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	144.2	75.4	63.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	194.5	219.3	227.6	329.6	347.9	395.2	429.6	466.3
Dettes intérieure	66.3	89.6	80.8	98.4	105.7	114.2	123.3	133.2
Dettes extérieure	128.2	129.7	146.8	231.2	242.1	281.0	306.2	333.0
Avant rééchelonnement / refinancement		129.0	146.8	213.2	208.0	214.2	219.0	222.6
Sur financements nouveaux		0.7	0.0	18.0	34.2	66.8	87.2	110.4
Dépenses d'investissement	348.6	285.7	660.2	764.5	883.0	993.4	1,114.7	1,252.1
Financées sur ressources intérieures	259.2	237.2	539.3	543.6	634.2	717.0	815.0	924.4
Financées sur ressources extérieures	89.4	48.5	120.9	220.9	248.7	276.3	299.7	327.7
Prêts nets	33.4	-0.9	-1.5	14.9	16.1	17.5	19.0	20.7
Solde primaire de base 2/	-25.9	-248.0	-252.4	-30.2	49.5	108.8	152.4	150.4
Solde global, y/c dons	-261.2	-482.9	-553.7	-440.0	-394.6	-397.1	-396.7	-447.4
Solde global, n/c dons	-321.6	-515.7	-605.9	-580.7	-547.1	-562.7	-576.8	-643.6
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-35.1	-25.7	-25.0	-28.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	-252.7	26.5	-23.9	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-271.6	-70.4	-23.9	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	19.0	96.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-548.9	-482.1	-602.6	-466.5	-394.6	-397.1	-396.7	-447.4

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2010-17 (suite et fin)
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2010	2011 ^{1/}	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Proj. ^{1/}							
Financement	548.9	482.1	602.6	466.5	394.6	397.1	396.7	447.4
Financement intérieur	-57.8	-6.9	97.5	88.7	96.9	120.2	134.6	89.1
Financement bancaire (net)	118.2	-1.9	112.2	28.7	26.9	30.2	34.6	-0.7
Utilisation nette des ressources du Fonds ^{2/}	16.6	110.7	-5.5	0.0	-11.8	-28.5	-34.1	-59.2
Banque centrale (net)	-3.1	-95.6	-31.3	-31.3	-31.3	-31.3	-31.3	-31.3
Autres banques locales (net)	104.7	-17.1	149.1	60.0	70.0	90.0	100.0	89.8
dont: Restructuration Versus Bank	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	-176.0	-4.9	-14.8	60.0	70.0	90.0	100.0	89.8
Financement extérieur	606.7	489.0	-120.8	-108.7	-200.0	-249.8	-248.8	-147.6
Consolidation (titres)	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	48.3	30.6	78.7	80.2	96.3	110.7	119.6	131.6
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA (en FCFA)	270.6	49.9	227.9	150.0	100.0	170.0	200.0	220.0
Amortissement dû	-310.3	-233.8	-298.4	-341.0	-396.3	-530.5	-568.4	-499.1
Variations des arriérés extérieurs (principal)	-134.1	20.6	-129.0	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-190.6	-158.9	-129.0	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	56.5	179.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette et appui budgétaire	733.4	621.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéraux officiels, y/c Club de Paris	231.1	478.2	0.0					
Commerciaux (y/c titres Brady)	456.0	0.0	0.0					
BAD - don pour apurement d'arriérés	0.0	0.0	0.0					
BEI	0.0	2.0	0.0					
BM - appui budgétaire	46.3	71.5	0.0					
BAD - appui budgétaire	0.0	70.0	0.0					
UEMOA - appui budgétaire			0.0					
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	626.0	486.6	497.7	526.7	511.0	505.8
Financements possibles 2011-14			626.0	486.6	241.7	0.0	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts			57.8	0.0
BM - don			25.0	0.0
AFD - prêt		
BAD - don			0.0	0.0
UE - don			32.8
Allègement de dette			471.9	337.3	179.0	0.0	0.0	0.0
Gap résiduel			96.3	149.3	318.7	526.7	511.0	505.8
dont: FMI-FEC			96.3	75.1	62.7	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:								
PIB nominal	11,352	8,520	12,575	13,610	14,750	16,021	17,425	18,982
Dette intérieure (y/c dette financière)	1,793	1,650	1,723	1,783	1,917	2,071	2,237	2,417
dont: arriérés	79	53	23	-5	-5	-5	-5	-5
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-35.1	-25.7	-25.0	-28.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure	5,749	6,343	6,437	6,945	7,200	7,245	7,226	7,243
dont: arriérés	137	197	45	0	0	0	0	0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	885.2	843.4	980.0	1,052.7	1,137.0	1,248.8	1,360.6	1,497.3
dont: Education	590.1	529.2	637.0	684.3	739.0	811.7	884.4	973.2
dont: Santé	113.6	120.2	127.4	136.9	147.8	162.3	176.9	194.6
Subventions implicites du carburant	...	45.0	90.0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Dans la zone franc, les ressources du FMI sont transférées à la banque centrale régionale qui versera le montant équivalent en francs CFA à l'Etat en question.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'Etat, 2010-17
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2010	2011 ^{1/}	2012	2013	2014	2015	2016	2017
			Proj. ^{1/}					
Recettes totales et dons	19.7	20.3	19.2	20.3	20.8	21.2	21.5	21.6
Recettes totales	19.2	19.9	18.7	19.2	19.7	20.2	20.4	20.6
Recettes fiscales	17.0	17.5	16.2	16.8	17.2	17.6	17.7	17.9
Impôts directs	4.9	6.0	4.6	5.1	5.5	5.6	5.7	5.9
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	1.1	1.8	1.3	1.1	1.3	1.3	1.3	1.3
Impôts indirects	12.1	11.6	11.7	11.8	11.7	11.9	12.0	11.9
Recettes non fiscales	2.2	2.3	2.5	2.4	2.5	2.6	2.7	2.7
Cotisations au titre de la sécurité sociale	1.4	1.5	1.8	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8
Autres	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	0.9
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons	0.5	0.4	0.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Projets	0.4	0.3	0.3	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales	22.0	25.9	23.6	23.5	23.4	23.7	23.7	24.0
Dépenses courantes	18.6	22.6	18.3	17.8	17.3	17.4	17.2	17.3
Salaires et traitements	7.1	8.4	7.5	7.3	7.2	7.1	7.0	6.9
Prestations de sécurité sociale	1.9	2.1	1.8	2.0	2.0	2.1	2.2	2.3
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	2.4	3.7	2.6	2.1	2.0	1.9	1.8	1.8
<i>dont</i> : Subvention d'électricité	0.7	1.2	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2	0.0
Autres dépenses courantes	4.3	4.8	4.1	4.0	3.8	3.8	3.8	3.8
<i>dont</i> : dommages au titre des déchets toxiques	0.1	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	1.3	0.9	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	1.7	2.6	1.8	2.4	2.4	2.5	2.5	2.5
Dettes intérieure	0.6	1.1	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Dettes extérieure	1.1	1.5	1.2	1.7	1.6	1.8	1.8	1.8
Avant rééchelonnement/refinancement	0.0	1.5	1.2	1.6	1.4	1.3	1.3	1.2
Sur financements nouveaux	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.4	0.5	0.6
<i>dont</i> : sur rééchelonnement	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses d'investissement	3.1	3.4	5.3	5.6	6.0	6.2	6.4	6.6
Financées sur ressources intérieures	2.3	2.8	4.3	4.0	4.3	4.5	4.7	4.9
Financées sur ressources extérieures	0.8	0.6	1.0	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7
Prêts nets	0.3	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Solde primaire de base ^{2/}	-0.2	-2.9	-2.0	-0.2	0.3	0.7	0.9	0.8
Solde global, y/c dons	-2.3	-5.7	-4.4	-3.2	-2.7	-2.5	-2.3	-2.4
Solde global, n/c/ dons	-2.8	-6.1	-4.8	-4.3	-3.7	-3.5	-3.3	-3.4
Variation des arriérés intérieurs (n/c/ service de la dette)	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	-2.2	0.3	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-2.4	-0.8	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	0.2	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-4.8	-5.7	-4.8	-3.4	-2.7	-2.5	-2.3	-2.4

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ 2011, les chiffres couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2010-17 (suite et fin)
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2010	2011 ^{1/}	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	4.8	5.7	4.8	3.4	2.7	2.5	2.3	2.4
Financement intérieur	-0.5	-0.1	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8	0.5
Financement bancaire (net)	1.0	0.0	0.9	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0
Utilisation nette des ressources du Fonds ^{2/}	0.1	1.3	0.0	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3
Banque centrale (net)	0.0	-1.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Autres banques locales (net)	0.9	-0.2	1.2	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5
dont: Restructuration Versus Bank	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	-1.6	-0.1	-0.1	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5
Financement extérieur	5.3	5.7	-1.0	-0.8	-1.4	-1.6	-1.4	-0.8
Consolidation (titres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	0.4	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA (en FCFA)	2.4	0.6	1.8	1.1	0.7	1.1	1.1	1.2
Amortissement dû	-2.7	-2.7	-2.4	-2.5	-2.7	-3.3	-3.3	-2.6
Variations des arriérés extérieurs (principal)	-1.2	0.2	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-1.7	-1.9	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	0.5	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette et appui budgétaire	6.5	7.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéraux officiels, y/c Club de Paris	2.0	5.6	0.0					
Commerciaux (y/c titres Brady)	4.0	0.0	0.0					
BAD - don pour apurement d'arriérés	0.0	0.0	0.0					
BEI	0.0	0.0	0.0					
BM - appui budgétaire	0.4	0.8	0.0					
BAD - appui budgétaire	0.0	0.8	0.0					
UEMOA - appui budgétaire			0.0					
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	5.0	3.6	3.4	3.3	2.9	2.7
Financements possibles 2011			5.0	3.6	1.6	0.0	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts			0.5	0.0
BM - don			0.2	0.0
AFD - prêt		
BAD - don			0.0
UEMOA - don			0.3
Allègement de dette			3.8	2.5	1.2	0.0	0.0	0.0
			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gap résiduel								
dont: FMI-FEC			0.8	0.6	0.4	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:								
PIB nominal	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Dette intérieure (y/c dette financière)	15.8	19.4	13.7	13.1	13.0	12.9	12.8	12.7
dont: arriérés	0.7	0.6	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure	50.6	74.4	51.2	51.0	48.8	45.2	41.5	38.2
dont: arriérés	1.2	2.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	7.8	9.9	7.8	7.7	7.7	7.8	7.8	7.9
dont: Education	5.2	6.2	5.1	5.0	5.0	5.1	5.1	5.1
dont: Santé	1.0	1.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Subventions implicites des carburants	...	0.5	0.7

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Dans la zone franc, les ressources du FMI sont transférées à la banque centrale régionale qui versera le montant équivalent en francs CFA à l'Etat en question.

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Situation monétaire, 2010–13

	2010	2011	2012 Proj.	2013
	(Milliards de francs CFA)			
Avoirs extérieurs nets	1,393.6	1,813.0	2,105.8	2,298.7
Banque centrale	1,351.9	1,644.1	1,936.9	2,129.8
Banques	41.7	168.9	168.9	168.9
Avoirs intérieurs nets	2,779.1	2,783.8	3,200.1	3,618.8
Crédits nets à l'État	806.8	822.6	1,079.3	1,183.0
Banque centrale	486.8	497.8	557.3	601.0
Banques	320.0	324.8	522.0	582.0
<i>dont</i> : obligations cautionnées	-6.0	-7.6	-6.0	-6.0
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'économie	2,065.7	2,067.0	2,226.6	2,541.6
Crédits de campagnes	123.1	120.8	90.5	94.4
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	1,950.8	1,932.5	2,136.1	2,447.3
Autres postes (net) (avoirs = +)	-93.4	-105.8	-105.8	-105.8
Masse monétaire	4,172.7	4,596.8	5,305.9	5,917.6
Circulation fiduciaire hors banques	1,636.4	1,556.5	1,926.6	2,142.8
Dépôts	2,528.9	3,009.2	3,350.6	3,742.8
Autres dépôts	7.4	31.1	28.7	32.0
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:				
Vitesse de circulation de la monnaie	2.7	2.5	2.4	2.3
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)			
Avoirs extérieurs nets	7.0	10.1	6.4	3.6
Avoirs intérieurs nets	11.9	0.1	9.1	7.9
Crédits nets à l'État	5.3	0.4	5.6	2.0
Banque centrale	1.0	0.3	1.3	0.8
Banques	4.9	0.1	4.3	1.1
Crédits à l'économie	5.2	0.0	3.5	5.9
Masse monétaire	18.8	10.2	15.4	11.5
	(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)			
Avoirs extérieurs nets	21.3	30.1	16.1	9.2
Avoirs intérieurs nets	17.6	0.2	15.0	13.1
Crédits nets à l'État	29.7	2.0	31.2	9.6
Banque centrale	7.7	2.3	12.0	7.8
Banques	115.9	1.5	60.7	11.5
Crédits à l'économie	9.7	0.1	7.7	14.1
Masse monétaire	18.8	10.2	15.4	11.5

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire: Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2007–11

	2007	2008	2009	2010	Prel. 2011
	(Pourcentage, fin de période, sauf indication contraire)				
Adéquation des fonds propres					
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	9.5	9.3	10.2	12.5	9.8
% de banques plus que 10 pour cent	33.3	57.9	61.1	50.0	52.4
% de banques plus entre 6 et 10 pour cent	22.2	15.8	5.6	25.0	14.3
% de banques moins que 6 pour cent minimum	44.4	26.3	33.3	25.0	33.3
Fonds propres/total des actifs 1/	6.0	5.7	6.0	6.8	5.5
Qualité des actifs					
Total des prêts bruts/total des actifs	60.8	70.8	69.5	66.9	56.4
Créances improductives					
Créances improductives/total prêts bruts	18.1	20.6	15.0	16.2	15.9
Créances improductives moins provisionnement/total prêts bruts	2.5	4.4	4.3	4.2	5.2
Taux de provisionnement	87.2	82.1	74.3	77.4	67.2
Gestion					
Frais de personnel/produit brut	20.9	19.5	21.0	20.7	<i>n.d.</i>
Charges hors intérêts/produit brut	30.2	29.0	32.0	35.2	<i>n.d.</i>
Résultat et rentabilité					
Produit net (en milliards de FCFA)	183.9	247.5	229.2	253.0	<i>n.d.</i>
Rentabilité des actifs (Produit net/total des actifs)	0.3	-0.5	2.0	0.0	<i>n.d.</i>
Rentabilité des fonds propres (Produit net/fonds propres)	3.1	-6.8	22.3	0.3	<i>n.d.</i>
Marge d'intérêt	8.2	8.6	8.5	7.8	<i>n.d.</i>
Liquidité					
Actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs)	41.9	42.0	42.1	42.6	50.9
Actifs liquides/passifs à court terme	82.4	83.4	87.3	93.8	101.2
Total des prêts/dépôts de la clientèle	80.3	95.8	92.8	87.2	70.9
Actifs liquides/total des dépôts	55.0	55.4	55.9	55.6	64.1

Sources: BCEAO, Commission bancaire, APBEF-CI; et estimations des services du FMI.

1/ Fonds propres nets combinés divisés par actifs combinés du secteur bancaire.

Tableau 6. Côte d'Ivoire: Besoin de financements extérieurs, 2009–12

(Milliards de francs CFA)

	2009	2010	2011	2012 Proj.
Besoins de financement extérieur	-2652.4	-896.6	-785.4	-735.5
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	529.8	37.6	602.3	-387.2
Amortissement	-313.3	-310.3	-233.8	-298.4
<i>dont</i> : gouvernement	-10.9	-313.3	-310.3	-233.8
Rachats et remboursements au FMI	-10.9	-10.9	-10.9	-5.5
Capitaux privés, net (y/c banques commerciales, investissements directs étrangers, erreurs et omissions)	-734.5	59.8	-787.2	395.9
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts et principal) (+=accumulation)	-1917.0	-386.8	47.1	-153.0
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (-+augmentation)	-206.5	-286.0	-402.9	-287.3
Financement disponible	2652.4	896.6	785.4	109.4
Projets	53.3	48.3	30.6	78.7
Programme	0.0	0.0	229.6	0.0
Décaissements FMI	85.1	27.5	121.6	0.0
Transferts officiels	234.2	87.4	155.0	30.8
Dons-projets et autres transferts (net)	201.5	87.4	155.0	30.8
Allègement de dette obtenu	2279.8	733.4	248.5	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	-626.0
Financement attendu				529.7
BM - don				25.0
BAD - don				0.0
UEMOA - don				0.0
UE - don				32.8
Allègement de dette				471.9
Ecart résiduel				96.3
Possible FMI-FEC				96.3

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 7. Côte d'Ivoire: Indicateurs de capacité de remboursement au FMI, 2010-22

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
								Projections					
Obligations basées sur crédit existant													
(Millions DTS)													
Principal	11.7	11.7	0.8	0.0	15.9	39.0	46.2	78.7	78.7	62.8	39.7	32.5	0.0
Commissions et intérêts) 1/	0.1	0.1	0.1	0.1	1.0	1.0	0.9	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.1
Obligations basées sur crédit existant et nouveau 2/													
(Millions DTS)													
Principal	11.7	11.7	0.8	0.0	15.9	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3	55.3
Commissions et intérêts) 1/	0.1	0.1	0.1	0.1	1.7	1.7	1.6	1.5	1.2	0.9	0.7	0.4	0.2
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau 2/													
Millions de DTS													
Milliards de FCFA	8.9	8.8	0.6	0.0	13.5	31.3	36.9	67.0	85.6	88.2	78.9	73.2	42.9
Pourcentage des recettes totales	0.4	0.5	0.0	0.0	0.4	0.9	1.0	1.6	2.0	1.9	1.6	1.3	0.7
Pourcentage des exportations de biens et services	0.2	0.2	0.0	0.0	0.2	0.4	0.5	0.8	1.1	1.0	0.8	0.6	0.3
Pourcentage du service de la dette 3/	2.1	2.4	0.1	0.0	2.2	3.9	4.4	8.4	11.9	13.3	13.5	33.8	14.6
Pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2
Pourcentage de la quote-part	3.6	3.6	0.3	0.0	5.4	12.5	14.7	26.6	34.1	35.1	31.4	29.1	17.1
Encours des crédits du FMI													
Millions de DTS													
Milliards de francs CFA	214.4	299.6	394.0	470.3	523.5	497.2	464.6	398.8	314.1	226.7	148.3	75.4	32.7
Pourcentage des recettes totales	9.6	17.4	16.3	17.0	17.1	14.6	12.4	9.7	7.3	5.0	3.1	1.3	0.5
Pourcentage des exportations de biens et services	3.7	5.2	6.5	7.1	7.7	7.0	6.2	5.0	3.9	2.6	1.6	0.6	0.2
Pourcentage du service de la dette	51.3	80.0	87.4	83.4	83.8	62.6	55.4	50.2	43.6	34.2	25.4	34.8	11.1
Pourcentage du PIB	1.9	2.6	3.1	3.5	3.5	3.1	2.7	2.1	1.5	1.0	0.6	0.3	0.1
Pourcentage de la quote-part	87.4	122.8	161.0	191.0	211.1	199.1	184.9	158.7	125.0	90.2	59.0	30.0	13.0
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)													
Décaissements	24.1	150.9	129.3	97.6	65.4	-39.0	-46.2	-85.2	-109.6	-113.2	-101.5	-94.3	-55.3
Remboursements et rachats	35.8	162.6	130.1	97.6	81.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	11.7	11.7	0.8	0.0	15.9	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3	55.3
Pour mémoire:													
PIB nominal (milliards de FCFA)	11,352.1	11,359.6	12,574.9	13,610.4	14,750.0	16,021.4	17,424.8	18,981.9	20,328.0	21,777.3	23,310.7	25,758.2	27,696.2
Exports de biens et services (milliards de FCFA)	5,807.3	5,811.3	6,034.6	6,614.9	6,756.7	7,091.6	7,478.1	8,041.2	8,115.0	8,789.4	9,553.8	13,264.3	14,080.9
Recettes totales (milliards de FCFA)	2,236.6	1,725.9	2,409.8	2,760.0	3,061.5	3,398.6	3,738.8	4,103.5	4,327.6	4,543.8	4,835.2	5,789.0	6,227.4
Service de la dette (milliards de FCFA)	417.7	374.4	450.7	563.6	624.9	793.6	838.3	793.7	720.5	662.8	584.8	216.7	293.8
CFAAF/DTS (moyenne de la période)	754.4	750.2	752.4	757.1	762.6	767.9	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8

Sources: estimations et prévisions du FMI.

1/ Le taux d'intérêt du FEC est de 0% pour 2010-13 et 0.25% pour les années ultérieures.

2/ Dans le cadre des décaissements proposés au titre de la FEC.

3/ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

*Ministère de l'Économie
et des finances*



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

N° 2863 MEF/CAB-MEF/CT/14/

Abidjan, le 25 avril 2012

Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention.

Madame le Directeur Général,

1. **Depuis la fin de la crise post-électorale, le Gouvernement a enregistré des progrès dans la stabilisation de la situation politique et de la relance de l'économie.** A cet égard, le processus de réconciliation nationale a démarré, en vue de consolider la paix. Les premières élections législatives, organisées depuis 2000, ont eu lieu le 11 décembre 2011 et le 26 février 2012, et la nouvelle Assemblée Nationale s'est réunie le 12 mars 2012 pour élire le Président de cette institution. La reprise économique s'amorce en 2012 sur une nouvelle ère de croissance portée par l'investissement. Le nouveau Gouvernement, nommé le 13 mars 2012, est engagé dans la même dynamique de progrès pour mettre en œuvre les politiques économiques, décrites dans la lettre d'intention du 20 octobre 2011.

2. **Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit le progrès réalisé à ce jour et les politiques que nous mettons en œuvre pendant l'année en cours.** Au niveau des performances économiques et des finances publiques, les résultats enregistrés à fin d'année 2011 sont bien meilleurs que prévus. La structure du programme et les objectifs de base pour 2012 restent inchangés. Cependant, pour tenir compte de l'impact des projections actualisées de croissance, d'inflation, et des prix des matières premières ainsi que des nouvelles dépenses prioritaires, nous voudrions demander une modification des critères de performance pour fin-juin 2012 relatifs au plancher pour le solde budgétaire global et au plafond pour le financement intérieur net. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre d'un ensemble de mesures structurelles de grande ampleur, y compris les repères structurels, en vue d'accélérer la croissance économique, conformément à notre Plan National de Développement (PND) 2012–15.

3. **Le Gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE dans les meilleurs délais et au plus tard au deuxième trimestre 2012.** L'allègement de la dette publique extérieure au point d'achèvement constituera un fait majeur dans la gestion économique et financière de notre pays, en termes de viabilité de nos politiques de croissance et de création d'emplois. En effet, il contribuera (i) à la viabilité des finances

publiques et à la normalisation des relations avec nos créanciers, (ii) à impulser l'investissement et à (iii) réduire la pauvreté dans notre pays, grâce à une bonne réorientation des dotations budgétaires. Pour y parvenir avant la fin du premier semestre de 2012, le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour la mise en œuvre des déclencheurs résiduels du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

4. **Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémorandum sont adéquates pour atteindre ses objectifs.** Nous sollicitons le FMI à travers la Facilité Elargie de Crédit (FEC), pour la mise à la disposition du Gouvernement, d'un appui financier équivalent au deuxième décaissement de 65,04 millions de DTS. Le Gouvernement consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur Général du FMI, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle qu'il pourra juger nécessaire, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémorandum. Le Gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs du programme.

5. **Les Autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémorandum de politiques économique et financière et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête du dispositif « FEC ».** Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, **Madame le Directeur Général**, l'assurance de notre haute considération.

**Le Ministre de l'Economie et des
Finances**

/s/

DIBY KOFFI Charles

Annexes :

- Supplément au mémorandum de politiques économique et financière (MPEF)
- Supplément au protocole d'accord technique (PAT)

Côte d'Ivoire—Supplément au Mémorandum des Politiques Économiques et Financières

25 avril 2012

Ce supplément au mémorandum fait le point de la mise en œuvre du programme économique de 2011 décrit dans le mémorandum du 20 Octobre 2011, et discute des principales orientations du programme en 2012.

I. INTRODUCTION

1. **Après la crise postélectorale qui a fortement affecté le pays, la Côte d'Ivoire progresse vers la normalisation complète de sa situation sociopolitique, économique et sécuritaire.** Les élections législatives ont été organisées le 11 décembre 2011. Elles ont abouti à la tenue de la première session ordinaire de l'Assemblée Nationale le 12 mars 2012 ; ce qui marque la fin du processus de retour à l'ordre constitutionnel. Sur le plan sécuritaire, une amélioration progressive est enregistrée depuis le mois de mai 2011, à la faveur de l'unification de l'armée et du redéploiement de la gendarmerie, ainsi que de la police sur toute l'étendue du territoire national. Au niveau économique, l'activité a progressivement repris depuis la réouverture des banques et établissements financiers à fin avril 2011 et la levée de l'embargo de l'Union Européenne. Concernant la situation humanitaire, des efforts ont été déployés pour le retour des réfugiés, grâce aux accords tripartites entre la Côte d'Ivoire, les pays d'accueil et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (Hcr). Par ailleurs, la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) mise en place par le Président de la République le 28 septembre 2011, s'attèle à la consolidation de la cohésion sociale.
2. **Le programme économique et financier triennal 2011–14 du Gouvernement a bénéficié d'un appui financier sous la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International le 04 novembre 2011.** La mise en place rapide du programme a été rendue possible grâce aux bonnes tendances enregistrées dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières, soutenues par la Facilité de Crédit Rapide (FCR). Ce programme vise à stabiliser le cadre macroéconomique et à relancer la croissance, à travers notamment l'accroissement des investissements publics et privés.
3. **Le Gouvernement a élaboré un Plan National de Développement (PND) sur la période 2012–15 prenant en compte le programme économique et financier.** Ce plan a été adopté en Conseil des Ministres le 28 mars 2012. A travers l'élaboration du PND, la Côte d'Ivoire a décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement. Cette nouvelle stratégie s'appuie sur un programme de redressement et de développement à la fois volontariste et réaliste fondé sur l'investissement privé et public. Sur cette base et conformément au PND 2012–15 qui est dorénavant le document de référence de la nouvelle stratégie socioéconomique, le Gouvernement projette une croissance du PIB de 8,1% en 2012 ; 9% en 2013 ; 10% en 2014 et 10,1% en 2015. Ce plan de développement a pour objet la réduction de la pauvreté, à travers la mise en œuvre du DSRP et la réalisation de l'ambition du Président de la République qui est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Il identifie les sources porteuses de croissance en tenant compte des avantages comparatifs du pays. En outre, il contient des objectifs et stratégies sectoriels précis qui seront mis en œuvre par les Ministères, avec des repères qui permettront un suivi régulier des progrès réalisés.

4. **Pour 2012, le Gouvernement envisage d'accroître significativement les investissements publics et de créer un cadre propice au développement de l'activité du secteur privé, en vue de relancer la croissance économique et l'emploi.** L'investissement public a été particulièrement affecté par la longue période de crise, de sorte que les infrastructures n'ont pu être entretenues ni développées, en raison de la faible capacité budgétaire. Aussi, conformément au Programme d'Investissement Publique (PIP) de l'Etat sur la période 2012–14, la composante publique des investissements s'établirait en 2012 à 5,3% du PIB contre un maximum de 3,3% sur les douze dernières années. Par ailleurs, le Gouvernement compte attirer les investissements privés et maintenir la dynamique d'une croissance forte, soutenue et inclusive à travers (i) la restauration de la sécurité sur toute l'étendue du territoire, (ii) la consolidation de la réconciliation nationale, (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires, en vue de consolider la confiance des ménages, des opérateurs économiques et des investisseurs et (iv) et la promotion de la bonne gouvernance. Ce cadre devrait susciter une forte implication du secteur privé dans les chantiers ouverts aux domaines portuaires et aéroportuaires, à l'agriculture, à l'énergie, aux infrastructures routières et à l'habitat. Ces investissements permettront de réduire le taux de pauvreté et de relancer l'emploi, singulièrement celui des jeunes. Ces acquis devront contribuer à conforter la position de locomotive de la Côte d'Ivoire dans l'économie sous régionale.

5. **Dans le cadre de cette relance, le Gouvernement compte atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE au 2^{ème} trimestre 2012, vu que tous les déclencheurs de l'initiative PPTE ont connu des progrès significatifs (Tableau 1).** En effet, concernant la filière café-cacao, la réforme adoptée le 02 novembre 2011 en Conseil des Ministres est mise en œuvre. Le Gouvernement souligne l'irréversibilité de cette réforme. L'atteinte du point d'achèvement devrait permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette au titre de cette initiative et au-delà, notamment, dans le cadre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), de l'allègement additionnel bilatéral et de la mise en œuvre des Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) concernant l'aide française.

II. EVOLUTION DE L'ECONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2011/DEBUT 2012

A. Évolution récente de l'économie

6. **Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des mesures de politiques économiques et financières par le Gouvernement ont permis de contenir les effets de la crise postélectorale sur l'activité économique.** La normalisation progressive de la situation sociopolitique et la reprise des relations avec les partenaires techniques et financiers sont également à l'origine de cette évolution favorable.

- Le taux de croissance pour l'année 2011 est revu à -4,7% contre -5,8% projeté en septembre 2011 et -6,3% en juin 2011. Cette amélioration provient en partie de la hausse de la production des principaux produits d'exportation, notamment, le cacao, l'or brut, l'huile de palme et la banane. Elle s'explique également par le retour progressif de la confiance des opérateurs économiques grâce aux mesures prises par le Gouvernement en faveur du secteur privé, notamment le soutien financier direct de

12 milliards de FCFA aux entreprises, les allègements fiscaux d'un coût de 68,5 milliards, la réduction des arriérés intérieurs et la réactivation du cadre de concertation secteur public-secteur privé. Ainsi, l'activité du secteur industriel a été bien meilleure que prévue au cours du 2^{ème} semestre y compris pour le Bâtiment et Travaux Publics (BTP) soutenu par l'accélération des travaux de réhabilitation des voiries.

- Pour ce qui est de l'inflation, le Gouvernement a pris des mesures qui ont entraîné une décélération à partir de juillet 2011, après la hausse généralisée liée à la crise postélectorale au premier semestre 2011. Ces mesures concernent, entre autres, la signature de protocoles d'accord avec les distributeurs pour réduire les prix des produits de grandes consommations, l'amélioration des circuits de distribution pour approvisionner les marchés et la lutte contre le racket. Ainsi, l'inflation s'est établie en glissement annuel à 2% en décembre 2011 contre 9,1% en avril 2011.
- Le compte extérieur courant (y compris transferts) est passé de 125 milliards de FCFA (1,1% du PIB) en 2010 à 757,3 milliards de FCFA (6,7% du PIB) en 2011, grâce à l'amélioration du solde des transactions courantes. Cette performance du solde des transactions courantes est imputable à la fois à la bonne tenue de l'agriculture d'exportation, en particulier du cacao et de son prix, et à la baisse des importations en liaison avec la baisse de l'activité économique observée au premier semestre.
- La situation monétaire à fin décembre 2011 est marquée notamment par une hausse des avoirs extérieurs nets de 30,1%, et en contrepartie, un accroissement de la masse monétaire de 10,2%, par rapport à fin décembre 2010. La consolidation des avoirs extérieurs provient de la bonne tenue des recettes d'exportations et la mobilisation de concours extérieurs auprès des partenaires financiers (le FMI, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement (AFD)) après la fin de la crise.

B. Exécution budgétaire

7. L'exécution du budget 2011 bâti pour la période du 26 avril à fin décembre 2011 et adopté le 22 juin 2011 a été meilleure que prévue. La réalisation à fin décembre 2011 des repères quantitatifs du programme soutenu par la FEC est conforme aux objectifs (Tableau 2). Le solde budgétaire global à fin décembre 2011 est ressorti à -5,7% du PIB contre un objectif de -8,1%. Cette performance est liée aux excédents enregistrés dans le recouvrement des recettes et à la sous exécution des dépenses. La réconciliation des opérations financières de l'Etat avant le 26 avril 2011 a été effectuée. En raison de l'aspect monétaire, celles-ci feront l'objet de discussion au niveau l'UEMOA, avant leur validation et leur prise en compte dans le cadre de la loi de règlement de l'exercice 2011.

8. Les recettes budgétaires de l'Etat en 2011 enregistrent un excédent de 1,4% du PIB au-delà des prévisions lié à la bonne tenue des recettes fiscales intérieures et douanières en rapport avec la reprise rapide des activités. Le bon niveau de recouvrement des recettes fiscales intérieures (0.8% du PIB de plus-value) est dû (i) à une reprise rapide des services en charge, malgré le pillage dont ils ont été l'objet ; (ii) à une bonne collecte des principaux impôts à savoir : la TVA, les ITS, l'impôt BIC et les impôts sur revenus et capitaux mobiliers qui ont connu une amélioration par rapport aux objectifs ; (iii) à la hausse de la

production et du prix du gaz par rapport aux prévisions entraînant une augmentation des revenus de gaz et (iv) aux régularisations des déclarations d'impôts souscrites entre décembre 2010 et mars 2011. De même, les recettes douanières ont connu une plus-value de 0,5% du PIB, grâce notamment à la reprise de l'activité économique à partir du second semestre 2011 et un meilleur taux de recouvrement.

9. **L'exécution des dépenses s'est améliorée.** Les réalisations sont en ligne avec les objectifs à l'exception de la subvention au secteur électricité et des investissements financés par les emprunts projets extérieurs.

- La subvention au secteur électricité financée par une partie des revenus du gaz a été exécutée à hauteur de 104,5 milliards de FCFA, contre un objectif de 74,8 milliards de FCFA. Ce dépassement n'est que le reflet du niveau de recettes de gaz plus élevé que prévu.
- Les dépenses d'investissement affichent un taux d'exécution de 87,3%, du fait du faible niveau d'exécution des emprunts projets extérieurs qui enregistrent un taux de 41,7%. Toutefois, celles financées sur ressources intérieures présentent un taux d'exécution de 98,1%.

10. **Les dépenses pro-pauvres exécutées dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations aggravées par la crise postélectorale, se sont établies à hauteur de 843,4 milliards de FCFA, avec un taux d'exécution de 100,4%.** Cette performance procède des dispositions particulières d'encadrement des dépenses pro-pauvres qui se sont traduites par la flexibilité de la régulation budgétaire, une meilleure efficacité du processus de passation des marchés publics et la mise en place d'un cadre de concertation avec les ministères techniques, en vue de résoudre d'éventuelles difficultés liées à l'exécution des crédits.

11. **Le financement du programme 2011 a enregistré des avancées en matière de réduction des arriérés intérieurs et de restructuration des bons du Trésor en des titres de maturité plus longue.** Pour sortir du système de renouvellement automatique des bons du Trésor occasionné par la crise, l'encours au 30 novembre 2011 d'un montant de 607 milliards de FCFA a été restructuré en novembre 2011 et en mars 2012 sous forme de nouveaux bons et d'obligations du Trésor. Les intérêts capitalisés, d'un montant de 24,2 milliards de FCFA, ainsi que les intérêts précomptés sur les nouveaux bons du Trésor à hauteur de 23,4 milliards de FCFA, ont été payés. Par ailleurs, le Gouvernement a réduit sa dette vis-à-vis du secteur privé, afin de relancer les activités économiques, à travers une réduction nette des restes à payer à hauteur de 25,7 milliards de FCFA. En outre, selon les définitions du programme, il n'y a eu aucune accumulation de nouveaux arriérés intérieurs en 2011.

12. **Le Gouvernement a bénéficié d'un concours extérieur important pour la mise en œuvre de son programme d'urgence.** Il a emprunté auprès de l'AFD pour payer les salaires d'avril et les arriérés à fin mars 2011 ainsi que d'autres dépenses urgentes dont les arriérés des secteurs sociaux vitaux (eau, médicaments, électricité, etc.). Il a également bénéficié des appuis d'urgence de l'UEMOA, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. En outre, les projets financés par des partenaires au développement interrompus suite à la crise postélectorale, ont été réactivés.

13. **Les créanciers du Club de Paris ont convenu, le 15 novembre 2011 avec le Gouvernement, d'un accord de restructuration de sa dette publique extérieure selon les termes de Cologne.** A titre exceptionnel, le remboursement des échéances dues (court terme et post date butoir) et les arriérés sur les créances ont été différés et rééchelonnés respectivement sur dix et huit ans. Ils ont également convenu de différer tous les intérêts dus sur les montants traités. Ainsi, le service de la dette dû aux créanciers du Club de Paris entre le 1er juillet 2011 et le 30 juin 2014 passe de 1 099 milliards de FCFA à 175,6 milliards de FCFA, soit une diminution de 84%. De plus, les créanciers du Club de Paris se sont engagés à accorder à la Côte d'Ivoire la part restante de l'allègement de dette prévu dans le cadre de l'initiative PPTE dès que la Côte d'Ivoire aura atteint le point d'achèvement. Concernant les autres créanciers, les arriérés extérieurs accumulés vis-à-vis des institutions multilatérales financières lors de la crise récente ont été apurés et ceux vis-à-vis des créanciers officiels hors du Club de Paris ont été apurés ou attendent un retraitement. Néanmoins, l'Etat a dû accumuler des arriérés vis-à-vis des détenteurs des « Eurobond » et autres créanciers privés.

C. Mise en œuvre des réformes structurelles

14. **Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des réformes structurelles, surtout en ce qui concerne l'exécution des repères structurels (Tableau 3).** Les principales réformes entreprises se résument comme suit :

- Au niveau des *finances publiques*, des avancées notables ont été enregistrées, notamment, à travers l'adoption du budget 2012 conforme aux objectifs du Programme d'Investissement Public sur la période 2012–14, et l'amélioration des communications trimestrielles en Conseil des Ministres sur les états d'exécution budgétaire, intégrant depuis décembre 2011 la réduction des délais de traitement des dossiers dans le SIGFIP. Par ailleurs, le module de "gestion des avances de trésorerie" est fonctionnel et effectivement en exploitation.
- En matière de réforme de la *fonction publique*, le recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat a été achevé et ouvre la voie à la constitution d'un « fichier unique de référence ». Le traitement des résultats du recensement devrait aboutir à une économie d'environ 10 milliards l'année.
- Le Gouvernement a mis en place un *Comité National de la Dette Publique (CNDP)* par décret N° 2011-424 du 30 novembre 2011. Le CNDP est rattaché au Ministère d'économie et des finances et son champ de compétence couvre tout le portefeuille de la dette publique (intérieure et extérieure) conformément aux meilleures pratiques internationales. Les membres du CNDP ont été nommés en avril 2012. Le CNDP est dorénavant seul responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et de suivi de sa mise en œuvre. Il a pour objectif de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. Le Gouvernement a sollicité l'assistance technique du FMI et de la Banque Mondiale pour la définition de la stratégie de la dette. Dans le cadre de l'organigramme et des manuels de procédure en préparation, le Gouvernement entend veiller au respect du principe de séparation des fonctions de front office, middle office and back office. Il compte doter le CNDP de moyens matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement.

- Dans le cadre de *l'assainissement du secteur financier*, le Gouvernement s'est engagé à adopter une Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF). A cet effet, les termes de référence relatifs aux études complémentaires en appui à l'élaboration de cette stratégie ont été approuvés par les partenaires au développement et l'accord de l'Initiative FIRST a été obtenu pour le financement d'une assistance complémentaire, notamment pour le financement desdites études. Concernant les banques publiques, dans l'attente de leur restructuration, le Gouvernement a invité les dirigeants à prendre de façon diligente des mesures, en vue de la stabilisation de leur situation financière dégradée par l'impact de la crise post-électorale. En application de ces instructions, les responsables des banques publiques ont pris une série de mesures de sauvegarde à l'effet de permettre à leurs établissements respectifs d'assurer leurs missions. Ces mesures concernent notamment, l'amélioration du recouvrement des créances, la réduction des charges de fonctionnement, le renforcement de la stratégie commerciale et la gouvernance. Selon les chiffres préliminaires, le résultat net des 5 banques publiques s'est amélioré d'un déficit net de 38,1 milliards FCFA en 2010 à un excédent net provisoire de 5,1 milliards FCFA en 2011.
- Dans le cadre de *l'amélioration de la performance des entreprises publiques*, le Gouvernement a décidé en juin 2011 de réduire de 25% son portefeuille dans un délai d'un an. Dans ce cadre, les travaux effectués ont permis d'identifier une vingtaine d'entreprises qui devraient faire l'objet de restructuration à travers une privatisation, une fusion ou un transfert des compétences à la tutelle technique. De façon générale, le Gouvernement entrevoit (i) de renforcer le contrôle et le suivi des entreprises publiques (ii) d'améliorer le taux de transmission des états financiers, le système d'information et de gestion et (iii) de finaliser des contrats-plans de performance.
- Le Gouvernement a réalisé des avancées dans *l'amélioration de l'environnement des affaires*, en vue d'assurer l'attractivité de l'investissement. A cet effet, il a décidé de la *création des tribunaux de commerce*, en Conseil des Ministres le 11 janvier 2012, dotant ainsi l'économie d'un outil de modernisation et de sécurisation de l'environnement des affaires. En outre, le projet de décret portant création du *Centre de Facilité des Entreprises* (CFE) est en instance d'adoption par le Gouvernement. Le CFE offre aux opérateurs économiques l'opportunité d'effectuer dans un même lieu, l'ensemble des formalités nécessaires à la création d'entreprise en 48 heures ainsi que leur accompagnement. Le site devant abriter la phase pilote des activités du CFE regroupant les Impôts, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), la Direction du Commerce Extérieur et le Greffe a été identifié. Concernant le *nouveau code des investissements*, l'avant projet a été validé au cours d'un atelier tenu les 18 et 19 janvier 2012. Le nouveau code vise la promotion de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire à travers des facilités fiscales attractives, ainsi que des dispositions de garanties et de protection renforcées. Il a été élaboré en respectant les meilleures normes internationales en la matière, avec l'aide du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Un comité a été mis en place pour préparer les cahiers de charges, en vue de la sélection du partenaire privé qui mettra en place le guichet unique du commerce avant la fin de l'année 2012.

- Concernant la filière café-cacao, la réforme adoptée le 02 novembre 2011 en Conseil des Ministres est mise en œuvre. Le nouveau cadre institutionnel et réglementaire a été mis en place et est fonctionnel. Tous les textes fondateurs ainsi que les décrets d'application ont été adoptés. Ainsi, conformément à ce nouveau cadre, il a été créé le Conseil du Café et du Cacao, le nouvel organe de gestion, de développement, de régulation de la filière café-cacao et de stabilisation des prix. Le Conseil d'Administration du Conseil du Café et du Cacao, dont les membres représentent l'ensemble des acteurs du secteur, a été installé. Le personnel dirigeant a été nommé et est en fonction.
 - Par ailleurs, un Comité de suivi de la mise en œuvre de la réforme a été créé en janvier 2012. Il est chargé de veiller à l'application du texte juridique fondateur de la réforme par la prise effective de tous les textes y afférents et au respect des règles et engagements pris dans le cadre de cette réforme.
 - Au niveau opérationnel et relativement à la commercialisation de la récolte 2012–13, le nouveau système de vente à savoir le Programme de Ventes Anticipées à la Moyenne (PVAM) a démarré depuis le 31 janvier 2012. Depuis le mois de février 2012, tous les exportateurs participent à ce nouveau système de vente et les opérations se déroulent dans des conditions satisfaisantes. Ce mécanisme devrait permettre d'assurer un prix minimum garanti de l'ordre 60% du prix CAF aux producteurs.
 - De même, le Gouvernement a poursuivi la publication trimestrielle des Communications en Conseil des Ministres relatives aux flux physiques et financiers de la filière.
- L'amélioration de la *transparence du secteur des hydrocarbures* a été poursuivie, à travers la production et la publication des communications trimestrielles en Conseil des Ministres relatives aux flux physiques et financiers. Dans le cadre de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), les rapports finaux des années 2008–09 et 2010, rédigés par l'Administrateur sont en cours de validation. Le retard enregistré dans la production du rapport 2008–09 est lié à la prise en compte du secteur minier et aux nouvelles exigences de ITIE-International, notamment, l'élaboration du rapport sur la base de données auditées. En outre, un rapport spécifiant les parts respectives des bénéficiaires de chaque enlèvement est produit chaque trimestre par le Comité de suivi des enlèvements de pétrole brut.
- Pour les *produits pétroliers*, l'étude sur la structure des prix a été achevée et le rapport final de l'étude est disponible. Sur cette base, une nouvelle structure des prix, impliquant des efforts de rationalisation des prélèvements a été arrêtée par les ministères de tutelle.
- La stratégie pour le retour à l'équilibre financier du sous-secteur de l'électricité s'articule autour de la renégociation des prix de cession du gaz, de la rémunération du concessionnaire, de la réduction des pertes techniques et non techniques, de l'amélioration des recouvrements en ex-zone CNO et de la mise en œuvre d'une nouvelle structure des tarifs. S'agissant de la réduction du prix de cession du gaz, les négociations avec le plus grand producteur de gaz qui fournit plus des deux tiers (2/3)

de la production gazière ont abouti à la fixation d'un prix de base de \$5,5 le MMBTU, contre un prix de \$9,8 en moyenne en 2011. L'impact financier se traduit par une réduction annuelle de 91,3 milliards de FCFA de charge sur le secteur. Concernant la réduction du prix de cession du kilowattheure, le nouveau contrat avec la centrale AGGREKO prévoit une révision à la baisse du coût du kilowattheure de 20 FCFA à 18,5 FCFA. S'agissant de l'adoption d'une nouvelle structure tarifaire, l'étude portant sur le tarif de l'électricité a été achevée et le rapport final est disponible. Une autre étude devant durer 120 jours a été lancée en mars 2012 pour mesurer l'impact de l'application de la nouvelle structure tarifaire proposée sur le niveau de vie de la population. En outre, un arrêté a été pris pour l'augmentation des tarifs industriels de 10% le 1^{er} mai 2012. Par ailleurs, d'autres ajustements ultérieurs de la structure tarifaire constitueront des éléments importants de la stratégie de développement du secteur de l'électricité.

- Au niveau des *régimes de retraite*, les arriérés de cotisations sociales dus par les entreprises publiques ont été actualisés jusqu'au 30 Juin 2011 et un plan d'apurement de ces arriérés a été élaboré. Par ailleurs, la réforme de la Branche Retraite du régime de sécurité sociale de la CNPS a été adoptée en Conseil des Ministres le 11 janvier 2012, en vue de réduire les déficits financiers de cette branche. Les mesures proposées dans cette réforme concernent notamment, les augmentations de l'âge de départ à la retraite de 55 à 60 ans et du taux de cotisation de 8% à 12% en 2012, puis à 14% à partir de janvier 2013. Concernant le régime de retraite des agents de l'Etat géré par la CGRAE, les textes de réforme analogues à ceux de la CNPS ont été adoptés par le Gouvernement, le 04 avril 2012 en vue d'assurer la viabilité financière de cette structure.

III. POLITIQUES SOCIALES ET MISE EN ŒUVRE DU DSRP

15. **Malgré les CONTRAINTES liées à un environnement de sortie de crise, le Gouvernement a poursuivi les objectifs du DSRP.** Le projet de rapport sur l'exécution du DSRP en 2010 et 2011 a été validé au cours d'un atelier tenu en février 2012 à Yamoussoukro. Il en ressort que le Gouvernement a mis un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté à travers l'accroissement continu des dépenses pro-pauvres depuis l'exercice 2009. Ces dépenses sont passées de 843 milliards de FCFA en 2009 à 885,2 milliards de FCFA en 2010 puis à 843,4 milliards de FCFA pour une période de 9 mois en 2011.

16. **En matière d'éducation**, en vue d'améliorer la qualité du système éducatif, plus de 90% des élèves du cycle primaire public ont reçu gratuitement au moins trois livres (éducation civique et morale, mathématique et français) pour l'année scolaire 2011/2012. En outre, le Gouvernement a élaboré un Plan d'Actions à Moyen Terme (PAMT) sur la période 2012–14. Pour 2012, il envisage une hausse du nombre d'enseignants et de classes pour réduire les effectifs des élèves dans les classes et étendre la capacité de formation. L'objectif est que chaque groupe pédagogique dispose de sa propre salle de classe, dès la rentrée scolaire 2012–13.

17. **En matière de santé**, la réhabilitation et la construction de centres de santé, le recrutement du personnel médical et paramédical ainsi que la gratuité des soins ont permis d'améliorer le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié à 67,5 % en 2010 et

69,2% en 2011, contre 56,8% en 2006. Par ailleurs, la gratuité généralisée des soins appliquée en 2011 pour améliorer la situation humanitaire consécutive à la crise post-électorale a coûté 24 milliards de FCFA à l'Etat. Cette expérience s'est traduite, entre autres, par l'engorgement des services de santé et l'aggravation des ruptures de médicaments. Aussi, pour 2012, la gratuité des soins sera-t-elle désormais ciblée et réservée au couple mère-enfant, mais également au traitement du paludisme pour tout le monde. En outre, il est établi un abattement de 30% du prix de tous les actes qui restent payants.

18. Le Gouvernement a la ferme volonté de respecter les engagements du DSRP à travers notamment, la mise en œuvre des CDMT. En effet, le Budget 2012 tient compte des CDMT disponibles pour les secteurs santé et éducation-formation. Ainsi, ces secteurs ont bénéficié de dotations budgétaires intégrés dans les dépenses pro-pauvres en 2012. Pour l'exercice budgétaire 2013, il est prévu d'élargir le processus des CDMT à huit (8) nouveaux ministères dans les secteurs de la sécurité, de l'agriculture, de la justice, des infrastructures économiques, de l'énergie, de l'environnement, des affaires sociales et de la défense.

19. Le Gouvernement a adopté un Plan National de Développement (PND) 2012-2015 qui remplace le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ce plan replace la planification stratégique au cœur de l'action publique et capitalise sur les acquis du DSRP 2009–13. Il prend également en compte les défis nouveaux nés des différentes crises, les goulots d'étranglement pour la réalisation des OMD, le Programme Présidentiel, le Programme Economique et Financier ainsi que les sources potentielles de croissance.

IV. PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC POUR 2012

A. Perspectives macroéconomiques pour l'année 2012

20. En cohérence avec le programme économique et financier triennal soutenu par la FEC 2011–14, le programme pour 2012 vise notamment, à assurer la stabilité macroéconomique et à restaurer une dynamique de croissance forte et soutenue, créatrice d'emplois, surtout chez les jeunes. Cette croissance est basée sur une augmentation des investissements et la poursuite des réformes structurelles de grande ampleur. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement compte assurer la soutenabilité de la dette publique après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE au deuxième trimestre 2012 à travers la mise en œuvre d'une stratégie prudente de gestion de la dette. Cette disposition permettra de dégager les marges budgétaires nécessaires pour améliorer les services sociaux et développer les infrastructures socio-économiques de base. Un accent particulier sera également mis sur l'amélioration de la situation sécuritaire et du climat des affaires, sur la promotion de la bonne gouvernance et sur le renforcement de l'état de droit, en vue de garantir la confiance des ménages et des investisseurs privés. En outre, les réformes et priorités engagées dans le cadre du programme 2012 visent entre autres, à (i) assurer l'approvisionnement régulier de l'économie en énergie pour soutenir la croissance, (ii) poursuivre la mise en œuvre de la réforme du secteur café-cacao pour garantir les revenus des paysans, (iii) promouvoir la création d'emplois et (iv) développer le secteur financier pour assurer le financement adéquat de l'économie.

21. **La reprise économique serait effective en 2012 avec un taux de croissance de 8,1%, contre un taux de -4,7% en 2011, bénéficiant de l'effet de rattrapage sur 2011, de la consolidation de la paix et de la sécurité, ainsi que de la relance effective des travaux d'investissements publics et privés.** La relance proviendrait principalement du regain d'activités dans les secteurs secondaire (+11,8%) et tertiaire (+14,4%) qui profiteront de la hausse des investissements d'environ 47,3% par rapport à 2010 portée principalement par la composante publique.

- En effet, le Gouvernement compte intensifier les travaux en matière d'infrastructures sociales et économiques (construction du pont de Jacqueville, construction du troisième pont, bitumage de l'axe Boundiali–Tengrela, poursuite de l'autoroute du nord, construction de l'autoroute Abidjan-Bassam, l'adduction d'eau à Bonoua, réhabilitation des universités, réhabilitation et construction de salles de classe et de centres de santé, etc.).
- En outre, la poursuite des chantiers de l'intégration régionale, le retour des partenaires commerciaux et les projets d'investissements d'envergure devraient attirer l'investissement privé grâce à la promotion des Partenariats Publics-Privés (PPP), dont le cadre institutionnel a été mis en place en août 2011. Ainsi, il devrait y avoir de nouvelles implantations d'usines, de nouveaux chantiers dans les domaines immobilier (construction de logements sociaux), pétrolier (exploration et développement), aurifère (exploration et développement) et électrique (renforcement de capacité de production, et renforcement et extension du réseau). Le taux d'investissement résultant serait de 12% du PIB, contre 8,2% du PIB en 2011 et 9% en 2010. Ce taux devrait connaître un relèvement significatif pour atteindre 16,1% en 2013 et 19,9% en 2014.

22. **L'inflation serait contenue dans la limite de la norme communautaire de 3%.** La poursuite des actions de l'Etat en 2012 pour contenir les tensions inflationnistes enregistrées en 2011, notamment l'amélioration des circuits de distribution pour approvisionner les marchés, devraient permettre une relative stabilité des prix en 2012. De plus, la reprise des activités serait en grande partie due à un effet de rattrapage et ne devrait pas entraîner une tension excessive par rapport à 2011. L'évolution des prix, en moyenne annuelle, devrait avoisiner 2%, en liaison avec la prise des mesures relatives à la loi sur la concurrence pour lutter contre les pratiques anti-concurrentielles et les abus de position dominante.

B. Objectifs budgétaires 2012

23. **Le budget 2012 adopté en décembre 2011 est conforme aux engagements du programme FEC, et vise à renforcer la lutte contre la pauvreté, accroître l'investissement public et rationaliser les dépenses de fonctionnement.** Il est essentiellement financé par les ressources intérieures à hauteur de 79,3%, dont 74% de recettes fiscales. Les dépenses affichent une progression importante des dotations consacrées aux investissements et un accroissement des dépenses pro-pauvres. Conformément aux objectifs de réduction du déficit à un niveau soutenable à moyen terme, le déficit budgétaire global 2012 (y compris dons) s'afficherait à 4,4% du PIB contre 5,7% du PIB en 2011.

24. **Le Gouvernement compte privilégier significativement les investissements pour impulser un dynamisme à la reprise économique.** En effet, les investissements hors

dépenses post-crise s'élèveront à 660,2 milliards de FCFA, contre 285,6 milliards de FCFA en 2011 et 349,9 milliards en 2010. Ces dépenses d'investissements qui ont plus que doublé, seront consacrées notamment aux programmes de réhabilitation et d'extension des infrastructures économiques et d'insertion des jeunes.

25. **La politique de lutte contre la pauvreté à travers l'accroissement des dépenses pro-pauvres sera poursuivie.** Ces dépenses qui intègrent pour 60 milliards de FCFA les opérations au titre du Programme Présidentiel d'Urgence, désormais intégré au PND, concernent, notamment la santé, l'éducation, les routes et pistes rurales, l'hydraulique villageoise, l'électrification rurale et l'agriculture. L'enveloppe des dépenses pro-pauvres s'élève à 980 milliards soit 7,8% du PIB. Leur exécution fera l'objet d'un suivi particulier, en vue d'atteindre en réalisation, le niveau prévu.

26. **Depuis l'adoption du budget, l'évolution de l'environnement économique national et international a affecté les objectifs budgétaires.** En effet, la chute des cours du cacao, la hausse des cours du pétrole et la dépréciation de l'Euro liée à la crise européenne ont eu des effets divers sur l'économie. Initialement estimées à 337,6 milliards de FCFA, les recettes de cacao devraient enregistrer une perte globale de 55,7 milliards de FCFA. De même, les recettes des produits pétroliers présenteraient une baisse d'environ 29,3 milliards de FCFA, en relation avec l'appréciation du cours du pétrole et le gel des prix à la pompe. En revanche, avec la reprise rapide des activités et les performances budgétaires à fin décembre 2011, les objectifs de certaines recettes ont été revus à la hausse, spécialement les recettes pétrolière et minière.

27. **Certaines exigences en termes de dépenses nouvelles se sont imposées.** Il s'agit notamment de : la constitution d'un Fonds de Réserve de 40 milliards de FCFA pour la réforme de la filière café-cacao, l'incidence financière de la réforme de la CGRAE, le démarrage des activités de Air Côte d'Ivoire et le projet d'urgence Riz.

28. **Face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures budgétaires spécifiques pour maintenir le déficit budgétaire à son niveau initial de 4,4% du PIB.** Ces mesures concernent notamment :

- l'extension du champ d'application de l'impôt foncier aux exploitations agricoles des entreprises agro-industrielles ;
 - le relèvement de 2 à 3% du taux de taxation sur la télécommunication ;
 - l'institution d'une taxe sur le profit additionnel des exploitations minières et l'aménagement de la clé de répartition des droits, taxes et redevances dans ce secteur ;
 - l'institution d'une taxe sur le caoutchouc granulé ;
 - le relèvement des produits de privatisation et ventes d'actifs à 6,9 milliards de FCFA contre 3 milliards de FCFA initialement ;
 - l'institution d'une taxe spéciale sur les sacs et sachets en matière plastique ;
 - la délivrance des licences 3G pour les entreprises de téléphonie ;
 - la création d'une taxe sur le développement touristique ;
 - les bonus de signatures des contrats d'exploration pétrolière.
- Toutes ces modifications devraient faire l'objet d'un collectif budgétaire.

C. Réformes structurelles

29. **L'atteinte des objectifs macroéconomiques nécessite la poursuite et le renforcement des réformes en cours.** Ces réformes visent à entamer dès 2012, une nouvelle période de prospérité économique. A cet égard, le Gouvernement mettra la priorité notamment sur (i) la procédure des passation des marchés publics en vue d'accélérer l'exécution des investissements publics ; (ii) la réforme du système bancaire pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le financement de l'économie ; (iii) le rétablissement de l'équilibre financier dans le secteur énergie pour faciliter le renouvellement et l'extension du réseau de production ; (iv) la mise en œuvre de la réforme de la filière café-cacao pour assurer l'amélioration des conditions de vie des producteurs dès la campagne 2012/2013 et (v) l'amélioration des indicateurs du climat des affaires (Doing Business) pour créer un cadre attractif des investissements privés. (encadré 1 à 7 et Tableaux 3 et 4).

30. **La mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques sera poursuivie**, notamment, à travers les actions déclinées comme suit :

- Sur le plan de la *discipline budgétaire*, le module "gestion des actes rectificatifs" sera mis en exploitation à compter de fin avril 2012. Par ailleurs, la déconcentration du SIGFiP dans les cinq localités déjà identifiées (Ferkessédougou, Mankono, Ouragahio, Saïoua et Azaguié), devrait être effective en juillet 2012.
- En vue *d'améliorer la capacité d'absorption* des secteurs public et privé, le Gouvernement compte poursuivre la formation des acteurs de la dépense publique, en particulier ceux en charge de la passation et du suivi des marchés publics sur la connaissance des nouveaux textes régissant les marchés publics. En outre, il mettra en place un cadre permanent de suivi pour accélérer la réalisation des investissements publics. A cet égard, il procédera à la simplification des procédures d'accès à la commande publique et mettra en place des comptes dédiés pour le règlement à bonne date des travaux exécutés.
- S'agissant de *l'amélioration du cadre juridique et institutionnel*, les avant-projets de texte sur la transposition des six directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques y compris la Loi organique ont été rédigés et validés par le comité technique. Elles seront adoptées en Conseil des Ministres et transmises à l'Assemblée Nationale pour leur transposition dans le droit national avant fin 2012.
- En vue de *rétablir la confiance des entreprises*, le Gouvernement adoptera avant fin avril 2012, le plan d'apurement des crédits de TVA qui restent à rembourser à fin 2011 et limitera l'encours de ces crédits en 2012 en dessous de 10 milliards de FCFA. Le Comité paritaire secteur privé-secteur public dénommé Comité de Suivi des remboursements de crédits de TVA est chargé du suivi de ces dispositions.

31. **Les réformes de la fonction publique et des administrations publiques sont une priorité du Gouvernement.** A cet effet, le recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat achevé en octobre 2011, débouchera sur la constitution du Fichier Unique de Référence avant fin juin 2012 et la finalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, avant fin 2012. Ce dispositif comprenant la création et l'opérationnalisation des Directions des Ressources Humaines au sein des Ministères, contribuera à la maîtrise des

effectifs et à l'amélioration de la lutte contre la fraude sur les traitements et salaires. En outre, le Gouvernement compte rendre opérationnel les postes de Secrétaires Généraux des ministères en 2012.

32. **Le Gouvernement compte adopter et mettre en œuvre une stratégie à moyen terme de gestion de la masse salariale.** Il s'agit d'une actualisation de la stratégie déjà existante, en tenant compte du report en 2013 des mesures de revalorisation des salaires, des résultats du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat et des impacts de la mise en œuvre de la réforme de la CGRAE. Cette stratégie vise essentiellement à accompagner la mise en œuvre du DSRP, tout en favorisant une convergence vers les normes de référence, en termes de critère de soutenabilité de la masse salariale. Il s'agit notamment du renforcement de l'adéquation des recrutements avec les besoins et les profils, de la prise en charge progressive des engagements de l'Etat vis-à-vis des organisations professionnelles et de l'amélioration du cadre de gestion. L'effet combiné de la mise en œuvre de cette stratégie et de l'augmentation des recettes permettra, à terme, de réduire le poids de la masse salariale sur les recettes fiscales et, de converger progressivement vers la norme communautaire fixée à 35%.

33. **Le Gouvernement envisage de redynamiser le secteur financier affaibli par la crise post-électorale, pour lui assurer une meilleure contribution au financement de l'économie.** Pour ce faire, il compte mettre en place une Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF) et poursuivre ses efforts de restructuration des banques publiques.

- En préparation de la *SDSF*, le Gouvernement a obtenu de l'Initiative « FIRST » une assistance financière pour le financement de cinq études portant sur les mécanismes de financement de l'habitat, des PME/PMI et de l'agriculture, sur le rôle de l'Etat dans le secteur financier et sur le coût du crédit. Sur la base des conclusions de ces études attendues pour fin juin 2012, le Comité de suivi et de Développement du Secteur Financier (CODESFI) créé en novembre 2009, élaborera un projet de SDFS, avant fin septembre 2012. Après validation, ce projet sera soumis au Gouvernement pour son approbation en novembre 2012. Le CODESFI veillera à la mise en œuvre de cette stratégie à partir de 2013.
- Le Gouvernement entend entreprendre une restructuration des 5 *banques à capitaux publics majoritaires*. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la stratégie de restructuration des entreprises publiques. Le projet de stratégie de réduction du portefeuille de l'Etat sera finalisé avant fin mai 2012 et une présentation en Conseil des Ministres, en vue de son adoption est prévue avant fin juin 2012.
- Dans le cadre de *l'assainissement du secteur de la microfinance*, le Gouvernement s'assurera du strict respect des dispositions de l'ordonnance N°2011-367 du 03 novembre 2011, portant réglementation des systèmes financiers décentralisés. Il prévoit également d'actualiser en 2012, la Stratégie Nationale de Microfinance (SNM) pour tenir compte des effets de la crise postélectorale.

34. **Le Gouvernement entend améliorer la performance des entreprises publiques et réduire son portefeuille** de 25% d'ici fin Juin 2012 (voir para.14). De façon générale, le Gouvernement va continuer (i) de renforcer le contrôle et le suivi des entreprises publiques (ii) d'améliorer le taux de transmission des états financiers, le système d'information et de

gestion et (iii) de finaliser des contrats-plans de performance. Il compte également s'assurer de la mise en œuvre du plan d'apurement des arriérés de cotisations sociales des entreprises publiques.

35. Le Comité National de la Dette publique (CNDP), préparera la stratégie de gestion de la dette à moyen terme avec l'assistance technique du FMI et de la Banque Mondiale. A partir de l'exercice budgétaire 2013, le CNDP produira un rapport annuel sur la politique et la stratégie d'endettement, en vue d'apprécier sa cohérence avec les objectifs de développement du pays. Le Gouvernement inclura dans le logiciel de gestion de la dette, un dispositif d'alerte afin de signaler la non réception des avis d'échéances, en vue d'assurer le paiement des échéances à bonne date, avant fin juin 2012.

36. Le Gouvernement entend redynamiser la filière café-cacao en 2012 (voir para. 14). A cet effet, il compte poursuivre la mise en œuvre des actions conformément au calendrier convenu avec la Banque mondiale. Il s'agit (i) de finaliser le cadre institutionnel et légal, à travers l'adoption de l'organigramme type et l'actualisation des procédures administratives et financières, (ii) de renforcer le cadre de la commercialisation intérieure avant octobre 2012, notamment, à travers l'identification des magasins des acheteurs et des coopératives, l'acquisition des moyens techniques indispensables pour rendre opérationnel le dispositif de commercialisation intérieure, la formation et le renforcement des capacités des agents de terrain ainsi que la mise en place d'un système d'information sur les marchés et (iii) de valider le barème avant le démarrage effectif de la campagne 2012/2013. Dans ce même cadre, le Gouvernement entend boucler l'organisation des producteurs et de l'interprofession, notamment à travers la finalisation du recensement des producteurs, l'élection de leurs représentants et leur organisation en collège, avant fin décembre 2012. Au-delà, le Gouvernement vise, à travers le Conseil du Café-Cacao et les autres structures partenaires du secteur, à assurer la qualité du produit à l'exportation, à améliorer la productivité du verger et à promouvoir une bonne gouvernance de la filière.

37. Les efforts pour améliorer la transparence et l'efficacité dans le secteur de l'énergie seront poursuivis au cours de l'année 2012.

- La Côte d'Ivoire aspire à être éligible au statut de pays conforme aux critères *ITIE*. A cet effet, les rapports d'évaluation indépendante du secteur conforme aux normes *ITIE* pour les années 2008, 2009 et 2010, seront finalisés, adoptés par le Conseil National *ITIE* et publiés, en avril 2012.
- En ce qui concerne la réforme du *sous-secteur pétrolier amont*, le Gouvernement compte entreprendre en 2012 des réformes et amendements du Code Pétrolier de 1996 et du Contrat type de Partage de Production de 1993 en vigueur. Les nouvelles dispositions devraient s'adapter à la vision et aux orientations économiques et politiques pour la relance du secteur pétrolier. En effet, ces réformes visent à inciter les sociétés pétrolières à investir dans les domaines de l'exploration et de la production du pétrole brut et du gaz. Ainsi, six nouveaux contrats d'exploration-production et un contrat d'achat-vente de gaz naturel ont été signés sur cette base et d'autres sont en cours de préparation. Par ailleurs, des travaux de stabilisation et d'amélioration de la production sont en cours sur des champs en production. Toutes ces actions devraient

permettre d'inverser la tendance à la baisse de la production d'hydrocarbures anticipée en 2012 dès 2013.

- Au niveau du *sous-secteur pétrolier aval*, sur la base des conclusions des travaux relatifs à la révision de la structure des prix des produits pétroliers, une nouvelle structure des prix intégrant une modification de la fiscalité, sera appliquée à partir du mois de juillet 2012. Les modalités d'un ajustement graduel avec lissage des prix pour aboutir à un système automatique de fixation de prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux, seront définies avec l'assistance du Fonds Monétaire International avant fin mai 2012. Ce nouveau mécanisme prend en compte le soutien à la marge de raffinage et prévoit de limiter la variation du prix à la pompe, en vue de contenir l'incidence sociale. Pour ce qui est de la SIR, le mécanisme prévoit également sa viabilité financière à moyen terme. En outre, le niveau de la dette cumulée de l'Etat vis-à-vis de la SIR à fin 2011 de 47 milliards de FCFA a fait l'objet d'une convention pour l'apurement de cette dette.

38. L'augmentation de l'offre de l'électricité pour soutenir le dynamisme de croissance est une priorité du Gouvernement. A cet effet, les mesures de réduction des pertes et l'arrivée de nouveaux ouvrages de production d'électricité sont prévues pour répondre à la demande croissante. En la matière, le Gouvernement a prévu une augmentation moyenne de la puissance d'environ 150 MW par an dans les prochaines années. Ce plan comprend (i) l'augmentation de la puissance de AGGREKO de 70 MW à 100 MW en 2012, (ii) la réalisation de la troisième phase d'Azito en 2014, (iii) l'augmentation de la puissance de la Ciprel de 220 MW en 2014 et (iv) la construction et la mise en exploitation de la centrale thermique à cycle combiné d'Abatta d'une puissance de 330 MW à l'horizon 2014–15 et (v) la mise en production de l'aménagement hydroélectrique de Soubré, d'une capacité de 270 MW à l'horizon 2016–17.

39. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie pour le retour à l'équilibre financier du secteur électricité qui permettrait de faire les investissements nécessaires à la mise à niveau et l'extension du système de transport et de distribution (renouvellement, réhabilitation et renforcement).

- Après avoir obtenu un accord avec le plus grand producteur de gaz en mars 2012, le Gouvernement envisage de poursuivre en 2012, les négociations sur le prix de cession avec le consortium du Bloc CI-26 qui contribue à 20% de la production gazière.
- S'agissant de la structure tarifaire, la finalisation d'une nouvelle grille est prévue pour fin juillet 2012 sur la base des conclusions de l'étude d'impact social du tarif de l'électricité. En attendant les résultats de cette étude, le Gouvernement compte augmenter de 10% les tarifs industriels à compter du [1er mai 2012]. De même, des dispositions ont été prises par le Gouvernement afin de reclasser au tarif général les ménages inscrits aux tarifs modérés consommant plus de 200 Kwh le bimestre, à partir de fin septembre 2012. Le processus de basculement des ménages concernés sera finalisé au premier trimestre 2013. D'autres ajustements de la structure tarifaire sur le moyen terme sont nécessaires pour couvrir une plus grande partie des coûts de production de l'électricité et contribuer au développement du secteur.

- Par ailleurs, le projet de code de l'électricité devrait faire l'objet d'adoption en Conseil des Ministres avant fin juillet 2012. Ce nouveau code comprend notamment des dispositions sur la pénalisation de la fraude sur le réseau électrique.
- Toutefois, dès 2012, des actions seront menées par le concessionnaire pour lutter contre la fraude sur le terrain avec pour objectif de gagner au moins un point de rendement par an. Ces actions concernent l'identification, la sécurisation et la surveillance des comptages des clients et un meilleur suivi des comptages de l'éclairage public.

Toutes ces actions entraîneront les excédents de résultats du secteur électricité qui pourront à terme apurer la dette du secteur aux producteurs indépendants d'électricité qui s'élevait à 57 milliards de FCFA à fin décembre 2011.

40. **Le Gouvernement mettra en place un cadre propice à l'investissement privé.** Pour y parvenir, il compte, outre les actions indiquées dans le paragraphe 14 :

- initier une campagne de communication sur l'annonce du démarrage du CFE pilote et rendre opérationnelles ses activités en avril 2012 ;
- adopter en Conseil des Ministres le nouveau code des investissements, avant fin juin 2012 et le soumettre à l'Assemblée Nationale ;
- créer le guichet unique de commerce avant fin 2012. Dans ce cadre, il a créé des Comités qui ont pour mission d'élaborer le cahier de charge pour la création du Guichet Unique et le recrutement de l'opérateur technique chargé de sa gestion ;
- recourir au mécanisme de Partenariats Publics-Privé (PPP) afin de promouvoir l'investissement. Pour ce faire, un Comité National mis en place en novembre 2011, est chargé notamment de la mise en place du cadre juridique et institutionnel des PPP en 2012 et de l'identification des projets éligibles à ce mécanisme.

41. **L'assainissement du système judiciaire demeure une priorité du Gouvernement.** Dans le cadre de la rentrée judiciaire organisée du 04 au 05 novembre 2011, le Gouvernement a réaffirmé son ambition de rendre la justice plus indépendante, impartiale et efficace au service de la société et des entreprises. Aussi, a-t-il défini un chronogramme de mise en œuvre des mesures de réformes du système judiciaire. Ces actions concernent entre autres (i) l'adoption en Conseil des Ministres en février 2012 de l'ordonnance relative à « l'exéquatur » des décisions des cours d'arbitrage déterminant l'intervention des juridictions nationales dans la procédure d'arbitrage et (ii) la mise en conformité du droit ivoirien avec les exigences du droit international en matière de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite en 2012. Par ailleurs, en vue de rendre opérationnels les tribunaux de commerce, le Gouvernement prévoit de construire et d'équiper les bâtiments nécessaires. Il compte également poursuivre la formation des cadres de la justice en matière commerciale.

42. **Le Gouvernement continuera de mettre la bonne gouvernance au cœur de ses actions.** Dans cette perspective, le Gouvernement adoptera en Conseil des Ministres en 2012 les réformes déjà engagées, notamment le plan national de bonne gouvernance la charte d'éthique et le code de déontologie des agents de l'Administration publique. Par ailleurs, le Gouvernement renforcera le système de contrôle, d'inspection et d'évaluation dans l'Administration Publique à travers notamment des audits opérationnels et le renforcement du rôle de l'Inspection Générale d'Etat.

43. **Le Gouvernement est déterminé à poursuivre le processus d'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.** Il continuera d'appuyer l'édification d'un marché commun à travers (i) la définition des produits de la 5^{ème} bande du TEC CEDEAO, (ii) son adhésion à la mise en œuvre d'une politique commerciale commune et (iii) le soutien à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Par ailleurs, le Gouvernement appuiera la conclusion d'un APE régional intérimaire. En vue d'éviter des pertes de recettes dues à la mise en œuvre de cet accord, le Gouvernement entend poursuivre en 2012, les réflexions sur la transition fiscale. A ce titre, il compte mettre en œuvre les diligences qui visent à orienter progressivement l'imposition vers la fiscalité intérieure et solliciter une assistance technique programmatique du FMI pour renforcer les performances des Administrations fiscales.

V. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

44. **Les besoins de financement pour 2012 peuvent être couverts.** Ces besoins s'élèvent à 553,8 milliards de FCFA ou 4,4% du PIB en 2012, malgré les efforts d'optimisation du potentiel fiscal et de rationalisation des dépenses. Le financement de ce déficit s'effectuera principalement par une mobilisation nette sur le marché financier régional (UEMOA) de 451,2 milliards de FCFA. En outre, pour garantir le financement du programme, un accord de restructuration a été conclu avec le Club de Paris le 15 novembre 2011 et le Gouvernement va continuer les négociations avec les créanciers commerciaux en dehors d'Euro-Bonds pour un retraitement aux conditions comparables au Club de Paris et en conformité avec l'initiative PPTE. Il entend reprendre le règlement du service de l'« EuroBond », dès juin 2012 et fera un paiement de bonne foi pour l'apurement des arriérés. Il a l'intention de conduire ces discussions avec ses créanciers privés d'une manière cohérente, avec la politique du FMI en matière de prêts au pays en situation d'arriérés, notamment en matière de transparence d'information, d'équité entre créanciers, et de dialogue. En outre, il sollicitera des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, un retraitement des échéances du service de leur créance en conformité avec les mêmes conditions de comparabilité que le Club de Paris. Avec le point d'achèvement de l'initiative PPTE, le Gouvernement a l'intention de proposer un plan de traitement des arriérés de l'« EuroBond ». Il entend également mobiliser tous les appuis budgétaires identifiés, notamment ceux des institutions multilatérales (FMI, Banque mondiale, BAD et Union Européenne), des partenaires bilatéraux en 2012 et si possible recourir à de nouveaux appuis extérieurs. L'atteinte du point d'achèvement en 2012 et la mise en œuvre des initiatives d'allègement de dette devraient libérer quelques ressources budgétaires liées au paiement du service de la dette. L'utilisation de ces ressources se fera conformément aux engagements du Gouvernement dans le cadre du Programme Economique et Financier. Cela pourrait nécessiter une modification du budget programmé, notamment, dans le cadre de nouveaux paiements nécessaires pour faire face aux Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), pour lesquels le stock de la dette est payé en échange de dons pour financer les projets de développement.

45. **Il entend par ailleurs profiter d'un accès élevé au marché régional.** Dans ce contexte, le Gouvernement a soumis son calendrier d'émission de titres publics à la BCEAO, en vue d'une coordination avec les autres programmes d'émissions de la zone UEMOA. De plus, il tiendra régulièrement les sessions du Comité de trésorerie, à l'effet d'ajuster les rythmes d'exécution des dépenses en fonction des projections de recouvrement de recettes. En

outre, le Gouvernement envisage de poursuivre l'effort de réduction nette des restes à payer de 25 milliards de FCFA en 2012 et de régler les échéances de la dette titrisée.

46. Le Programme continuera à faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableau 4). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et fin décembre. La seconde (troisième) revue du programme basées sur les critères de performance à fin juin 2012 (fin décembre 2012) devrait être achevée au plus tard en octobre/novembre 2012 (avril/mai 2013). A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avance sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels, autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement intérieur.
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles, qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

VI. STATISTIQUES, RENFORCEMENT DES CAPACITES ET FINANCEMENT

47. Le Gouvernement s'engage à continuer les efforts d'amélioration du système statistique, en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité. A cet effet, le Schéma Directeur de la statistique sera actualisé, en prenant en compte les effets de la crise postélectorale. Il couvrira la période 2012–15 pour servir les indicateurs de mesures et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques de développement notamment le PND. En outre, le projet de loi sur la statistique adopté en Conseil des Ministres en 2009 sera soumis à l'Assemblée Nationale pour approbation.

48. Le Gouvernement renforcera ses capacités administratives, notamment dans les domaines affectés par la crise. Le Gouvernement continuera de bénéficier d'une assistance de la part du FMI et d'autres partenaires au développement pour (i) renforcer les administrations des impôts et des douanes; (ii) renforcer les services producteurs de données nécessaires à la conception du TOFE ; (iii) aider à mettre en œuvre le plan d'actions de réforme des finances publiques; (iv) améliorer les comptes nationaux, en vue de construire une matrice de comptabilité sociale, (v) élaborer la stratégie de développement du secteur financier, (vi) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette et d'endettement à moyen terme et (vii) l'élaboration de la balance des paiements.

Tableau 1. Déclencheurs pour le Point d'achèvement de l'Initiative PPTE

Mesures	État d'exécution	États d'avancement et observations
Préparation d'un DSRP complet issu d'un processus participatif et mise en œuvre satisfaisante du DSRP pendant au moins un an, attestée par le rapport d'étape annuel soumis par le Gouvernement à l'AID et au FMI.	En cours	Le rapport a été adopté au cours du Conseil des Ministres du 28 mars 2012. Il a été transmis officiellement au FMI et à la Banque mondiale pour observations et validation. Les actions restantes concernent l'appréciation par les services de la BM et du FMI (JSAN).
Maintien de la stabilité macroéconomique, attesté par l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC.	En cours	En attente de l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la première revue du programme FEC
Publication trimestrielle d'états d'exécution budgétaire (y compris recettes; dépenses ventilées par nature, fonction et administration/nature, et en fonction des différents stades de l'exécution budgétaire; et identification des dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté) dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre pour au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement.	Exécuté	Publication faite sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances du rapport pour les mois de : - juin 2010 - septembre 2010 - septembre 2011 - décembre 2011 Le budget 2011 a été adopté en juin 2011 en raison de la crise post-électorale. (http://www.finances.gouv.ci/fr/elements-de-gouvernance/execution-budgetaire.html)
Certification de conformité par l'organe compétent du projet de Loi de règlements pour un exercice budgétaire dans les dix mois suivant la fin de l'exercice concerné durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	Exécuté	Les déclarations générales de conformité ont été prononcées pour les projets de la loi de règlement de 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010. Des instructions ont été données, pour l'élaboration et la transmission de la Loi de règlement 2011 à la chambre des comptes avant fin avril 2012.
Mise en place d'une entité de régulation des marchés publics opérationnelle (séparée des structures de contrôle).	Exécuté	Suite à l'adoption du nouveau code des marchés publics, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés publics (ANRMP) a été mise en place par décret N°2009-260 du 06 août 2009 portant organisation et fonctionnement de l'ANRMP. L'ANRMP est opérationnelle depuis mai 2010. (http://www.anrmp.ci/textes/decrets.html)
Augmentation du nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié pour porter ce taux à 65 % en moyenne au plan national (56 % en 2006) durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	Exécuté	Le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié est passé de 67,5 % en 2010 à 69,2% en 2011.

Tableau 1. Déclencheurs pour le Point d'achèvement de l'Initiative PPTE (suite et fin)

Mesures	État d'exécution	États d'avancement et observations
Distribution à 90 % des écoliers inscrits dans l'ensemble des écoles primaires publiques de trois manuels couvrant le français, les mathématiques, et «l'éducation civique et morale», durant au moins l'année scolaire précédant immédiatement le point d'achèvement	Exécuté	Sur la période 2009-2012, il est à noter qu'en terme de couverture les manuels de : • Français ont été distribués à 93,8% des élèves ; • Mathématiques ont été distribués à 92,3% des élèves ; • Éducation Civique et Morale ont été distribués à 90,1% des élèves.
Publication sur une base trimestrielle, dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre sur le site Internet du Trésor, des données sur la dette extérieure et intérieure publique garantie par l'Etat (encours, obligations courantes de service de la dette due et paiements effectifs à ce titre, décaissements de prêts) durant au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement.	Exécuté	Les données sur la dette extérieure et intérieure publique, ainsi que la garantie de dette par l'État sont publiées sur le site internet du trésor (www.tresor.gov.ci) suivant une base trimestrielle, depuis 2009. Les dernières données complètes publiées sont celles de fin septembre 2011 et fin décembre 2011.
Publication régulière d'un rapport sur les paiements effectués à l'Etat par les industries extractives et les recettes reçues par l'Etat de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz – conformément aux critères de l'ITIE, avec un rapport annuel récent durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	En cours d'exécution	Le rapport des années 2006 et 2007 sur les paiements effectués à l'État par les industries extractives et les recettes reçues par l'État de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz conformes aux critères ITIE est disponible depuis avril 2010. Les projets de rapports des années 2008-2009 et 2010, y compris le secteur minier, déjà disponibles, devrait être adoptés avant fin avril 2012.
Publication annuelle, dans les sept mois suivant la fin de l'année civile, des états financiers certifiés de la PETROCI conforme aux normes internationales durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	Exécuté	Les comptes certifiés de PETROCI pour les exercices 2008 et 2009 ont été publiés respectivement en juillet 2009 et juillet 2010 dans le journal du Gouvernement (Fraternité Matin). En dépit de la crise post-électorale, les comptes de PETROCI pour l'exercice 2010 ont été validés par l'Assemblée Générale et publiés le lundi 10 octobre 2011 dans Fraternité-Matin. En outre, le rapport intégrant l'opinion de l'auditeur est publié sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances
Réduction de la taxation totale de la production de cacao à un niveau n'excédant pas 22 % du prix CAF telle que prouvée par (i) la promulgation de la loi des finances ; et (ii) une communication officielle aux exportateurs émises pas plus tôt que cinq mois avant le début de la campagne.	Exécuté	La taxation ad valorem de 22 % sur le prix CAF de cacao a été appliquée dès la campagne 2010/11 et maintenue pour la campagne 2011/12.
Adoption par le Gouvernement d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour la filière café/cacao et la mise en place satisfaisante des responsabilités retenues par le Gouvernement durant au moins six mois précédant immédiatement le point d'achèvement, en conformité avec sa nouvelle stratégie de développement du secteur.	En cours d'exécution	La réforme de la filière café-cacao a été adoptée en Conseil des Ministres le 02 novembre 2011. Le cadre institutionnel a été mis en place et les membres du Conseil d'Administration de la CCC désignés. S'agissant la commercialisation, le Programme de Vente anticipée à la Moyenne (PVAM) a démarré le 31 janvier 2012. Un premier rapport a été produit à fin-mars 2012. Le prochain rapport sera produit à mi-mai 2012

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2011-12 1/

(Milliards de francs CFA)

	2011								2012								
	Juin		Sept.			Dec.			Mars	Juin		Sept.		Dec.			
	Réalisée	Repère indicatif	Repère ajusté	Réalisée	Statut	CP	Repère ajusté	Réalisée	Statut	Repère indicatif	CP originel 2/	CP	Repère indicatif originel 2/	Repère indicatif	Repère indicatif originel 2/	CP	
A. Critères de performance																	
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-76.7	-243.2	-229.9	-160.4	Rempli	-602.0	-564.8	-406.2	Rempli	-56.7	-188.4	-175.9	-365.9	-395.5	-550.1	-553.7	0
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	-65.0	-19.5		-11.7	Non Rempli	311.2		110.2	Rempli	58.6	180.0	161.7	335.8	378.8	445.1	461.7	
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles 3/	0.0	0.0		0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 3/	0.0	0.0		0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 3/	0.0	0.0		0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
B. Repères indicatifs																	
Plancher pour le solde primaire de base	17.9	-139.8		-80.3	Rempli	-415.8		-265.8	Rempli	-0.2	-63.3	-56.4	-157.9	-192.8	-249.1	-252.4	
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	13.2	23.9		19.2	Rempli	63.9		57.9	Rempli	17.1	42.2	42.0	71.1	75.8	102.3	109.8	
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	163.5	477.3		474.9	Non Rempli	840.1		843.4	Rempli	181.3	403.1	403.0	676.9	676.9	980.0	980.0	
Plancher pour la réduction nette des exigibles	-13.2	-1.8		-17.6	Rempli	-11.8		-12.5	Rempli	-5.0	-10.0	-7.5	-20.0	-15.0	-30.0	-25.0	
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	483.0	521.7		603.8	Rempli	1,066.6		1210.0	Rempli	525.8	1,066.8	1,111.1	1,621.2	1,697.3	2,207.4	2,357.6	
Pour mémoire																	
Position nette du gouvernement	-118.9	58.0		31.1		218.3		116.9		3.1	72.8	76.2	123.3	151.9	207.0	208.5	
Dons programme	0.0	2.0		5.8		7.8		11.0		0.0	0.0	10.0	0.0	10.0	2.1	10.0	
Prêts programme	0.0	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons projet	2.6	8.4		11.6		11.9		19.3		3.7	11.1	25.0	24.1	30.0	37.1	42.2	
Prêts projet	5.6	33.4		14.5		62.2		25.0		19.7	39.4	47.2	59.0	47.2	78.7	78.7	

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

1/ Changement cumulatif à compter du 30 juin 2011 pour les critères et repères de 2011, et à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012.

2/ Voir rapport de demand d'accord triennal, Novembre 2011 à <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2011/cr11328f.pdf>

3/ Critère de performance continu.

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2011–12

Première revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance	Etat d'exécution
Budget			
<ul style="list-style-type: none"> Adopter au Conseil des Ministres un projet de budget 2012 avec un programme d'investissement public 2012–14 (PIP) conformes aux objectifs du programme. 	Maintenir la stabilité macroéconomique et la discipline budgétaire.	RS fin 2011	Exécuté
Politique fiscale / administration fiscale			
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les opérations douanières en mettant en œuvre les préalables nécessaires à la constitution de la plateforme du système automatisé du risque (<i>Cf. rapport d'assistance technique du FMI</i>^{1/}, paragraphe 41). 	Accroître l'efficacité de l'administration douanière.	RS fin 2011	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Dérouler les actions prévues pour rendre opérationnelle la procédure informatisée de transit sous douane sur les principales routes (<i>Cf. rapport d'assistance technique du FMI</i>^{1/}, paragraphe 53) 	Accroître l'efficacité de l'administration douanière.	RS janvier 2012	Exécuté à fin mars 2012
<ul style="list-style-type: none"> Revoir le cadre des exonérations fiscales pour permettre une meilleure gestion des produits éligibles pour mieux contrecarrer la fraude et s'assurer que le cadre est en concert avec la politique économique et fiscale du Gouvernement. Ces dépenses fiscales doivent être annexées à la loi des finances 2012. 	Améliorer la transparence et diminuer les distorsions ; améliorer les recettes fiscales et douanières.	RS fin 2011	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la fiscalité applicable aux produits pétroliers et élaborer une stratégie pour le retour à la vérité des prix. 	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.	RS fin février 2012	Non exécuté. (Stratégie en préparation, date à reprogrammé)
Gestion des dépenses publiques			
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'opération de recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat (hors forces de sécurité et défense) ; Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale. 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.	RS fin 2011 RS mars 2012	Exécuté Non exécuté (reprogrammé)
<ul style="list-style-type: none"> Créer un comité national de gestion de la dette publique et préparer un organigramme et un manuel de procédures. 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin 2011	Exécuté en avril 2012.

^{1/} Montagnat-Rentier G., Parent G. et Boilil A. M. (2011) : Recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du programme de modernisation de l'administration douanière, Aide-mémoire du 24 août 2011.

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels, FEC 2011–12 (suite et fin)

Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance	Etat d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> Adopter par le Conseil des Ministres des plans de réformes de la CNPS et de la CGRAE et transmission au Parlement. Valider les impayés de cotisations sociales à la CNPS et CGRAE par les entreprises et entités publiques concernées et élaborer un plan d'apurement des impayés. 	Réduire le déficit du secteur et les subventions publiques	RS fin 2011 RS fin 2011	Exécuté pour la CNPS en janvier 2012, et pour la CGRAE en avril 2012. Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI et la BM. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures pour stabiliser de la situation financière des banques publiques Préparer un rapport d'exécution des mesures de stabilisation de la situation financière des banques publiques. 	Eviter de creuser les pertes récurrentes des banques ; réduire les subventions de l'Etat	RS fin 2011 RS fin mars 2012	Exécuté Exécuté en avril
Réforme du secteur public			
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'étude du tarif de l'électricité et adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur dans les trois prochaines années. valider et mettre en œuvre une nouvelle structure tarifaire de l'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, qui prend en compte la rationalisation des tarifs modérés. Augmenter de 10 % les tarifs industriels de l'électricité. 	Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production	RS fin 2011 RS fin 2011 RS fin mars 2012	Non Exécuté Non exécuté Exécuté avec effet 1 ^{er} mai 2012
Amélioration du climat des affaires			
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et adopter un plan de traitement des crédits de TVA qui restent à rembourser à fin 2011. Limiter les crédits de TVA qui restent à rembourser en dessous de 10 milliards de FCFA, à partir de 2012. 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS fin 2011 RS continu à partir de jan. 2012	Non Executé. Plan préparé, proposition de traitement en cours de négociation avec le secteur privé Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer le cadre juridique du Centre de Facilités des Entreprises 	Faciliter la création des entreprises	RS fin 2011	Exécuté

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012

Deuxième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance
<i>Politique fiscale / administration fiscale</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Enregistrer au moins 30%, à fin juin 2012, des infractions douanières sur la base du Procès-Verbal Simplifié dans le système informatique de la douane puis à 90% à la fin de l'année 	Accroître la transparence et combattre la fraude	RS fin juin 2012 RS fin décembre 2012
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions à moyen terme pour renforcer l'administration et le contrôle de la TVA 	Accroître les recettes provenant de la TVA	RS fin décembre 2012
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la fiscalité applicable aux produits pétroliers et élaborer une stratégie d'ajustement avec le lissage des prix pour la fixation de prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. Application de la nouvelle structure des prix et du mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. 	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.	RS pour fin mai.2012 (reprogrammé) RS à partir de juillet 2012
<ul style="list-style-type: none"> Préparer les CDMT pour huit ministères (agriculture ; infrastructures économiques ; justice ; mines, pétrole et énergie ; environnement ; et affaires sociales, défense et sécurité). 	Améliorer la planification stratégique du budget	RS fin octobre 2012
<ul style="list-style-type: none"> Soumission de la Loi de Règlement 2011 à la Cour des Comptes 	Améliorer la gouvernance des finances publiques	RS fin juillet 2012
<i>Gestion des dépenses publiques</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.	RS fin juin 2012 (reprogrammé)
<ul style="list-style-type: none"> Inclure dans le logiciel de gestion de la dette, un dispositif d'alerte afin de signaler la non réception des avis d'échéances, en vue d'assurer le paiement des échéances à bonne date. 	Respecter les échéances de paiement de la dette	RS fin juin 2012
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système intégré de gestion (fichier unique, SIGFAE) des fonctionnaires et agents de l'Etat (hors forces défense et de sécurité) 	Réduire la fraude et améliorer le suivi des salaires.	RS fin 2012
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI et la BM. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres une stratégie de restructuration des entreprises publiques y compris les banques du portefeuille de l'Etat. 	Eviter de creuser les pertes récurrentes des banques ; réduire les subventions de l'Etat	RS fin juin 2012

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012 (suite et fin)

Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance
<i>Réforme du secteur public</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'étude d'impact social du tarif de l'électricité et adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur dans les trois prochaines années. Valider et mettre en œuvre une nouvelle structure tarifaire de l'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, qui prend en compte la rationalisation des tarifs modérés Mettre en œuvre le programme de la rationalisation des tarifs modérés avec des rapports d'étapes à fin septembre 2012 et fin janvier 2013 conformément à la lettre d'instruction du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie de 28 mars 2012. 	Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production	RS fin septembre 2012 (reprogrammé) RS fin 2012 (reprogrammé) RS fin septembre 2012 RS fin janvier 2013
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité 	Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité	RS fin juin 2012
<ul style="list-style-type: none"> Parvenir à un accord sur le barème des coûts avec les différents acteurs du secteur cacao 	Avancer la réforme d'un secteur-clé de l'économie	RS fin septembre 2012
<i>Réforme du secteur financier</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	Améliorer la gouvernance du secteur financier	RS fin novembre 2012 (reprogrammé)
<i>Amélioration du climat des affaires</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser en dessous de 10 milliards de FCFA. 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un nouveau code des investissements 	Faciliter les investissements	RS fin juin 2012

Encadré 1 : Mesures budgétaires structurelles relatives aux ressources

Impôts (DGI)

- Production trimestrielle des niveaux d'exonérations par nature d'impôts, à partir du premier trimestre 2012 ;
- Amélioration significative du rendement de l'impôt foncier notamment par le renforcement des travaux de cadastre, la création de services d'assiette et de recette exclusivement dédiés à la gestion de cet impôt en 2012 ;
- Poursuite de la fiscalisation du secteur informel par la reprise des opérations d'immatriculation de masse des petits commerçants et artisans et par le renforcement des centres de gestion agréés en 2012 ;
- Mise en place, avant fin 2012 d'une plate-forme d'échanges d'informations entre la Direction Générale des Impôts et la CNPS dans le cadre de la lutte contre la fraude sur les impôts sur les salaires et sur l'embauche clandestine.

Douanes (DGD)

- Production d'un rapport trimestriel sur la mise en œuvre des mesures du séminaire sur les exonérations, conformément au plan d'actions dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre à partir du troisième trimestre 2012;
- Production mensuelle détaillée des recettes non perçues au titre des exonérations, par le progiciel de gestion des dédouanements SYDAM-World avec un rapport trimestriel à partir du troisième trimestre 2012 ;
- Mise en production du module informatique de transit de Sydonia World entre le Port d'Abidjan et les 3 principaux postes frontaliers à partir de fin mai 2012 ;
- Finalisation des discussions avec les acteurs de la chaîne logistique pour l'adoption, la diffusion et la mise en œuvre de la procédure simplifiée de dédouanement avant fin décembre 2012, l'objectif étant de rationaliser les formalités à l'importation par l'instauration d'une déclaration anticipée, unique et informatisée, qui viendrait se substituer aux nombres (BSC, FRI) qui alourdissent et regardent les opérations à l'importation ;
- Actualiser la base de données pour l'analyse de la valeur en douane sur la base de la méthodologie conçue avec l'appui de l'assistance technique, avant fin mars 2012 ;
- Production du rapport trimestriel sur la mise en œuvre à partir de décembre 2011 des recommandations de l'audit du système informatique de la Douane conformément au plan d'actions;
- Audit des compétences et production d'un plan de développement des ressources humaines avant fin juin 2012.

DGI/DGD/DGTCP

- Mise en place effective d'une plate forme d'échanges d'informations entre la DGI et la DGD ;
- Adoption et mise en œuvre du plan d'apurement des crédits de TVA avant fin avril 2012 ;
- Poursuite des efforts de remboursement des nouveaux crédits de TVA à partir de 2012, afin de limiter le niveau à moins de 10 milliards de F CFA.
- Déconcentration de ASTER dans cinq (5) localités en 2012.
- Réaliser une étude sur l'optimisation du potentiel fiscal en matière de TVA et préparer un plan d'actions pour le court et moyen terme afin de renforcer son administration et son contrôle.
- Elaborer un plan à moyen terme de réforme de la fiscalité intérieure et de modernisation de l'administration fiscale avec l'assistance du FMI, d'ici fin 2012.
- Mettre en œuvre en 2012, les recommandations de l'assistance technique du FMI de février 2012 sur l'évaluation des dépenses fiscales conformément aux meilleures pratiques internationales.

Autres structures

- Contrôle du fonctionnement des régies créées à la suite des opérations d'identification des recettes de service ;
- Réduction de 25% du portefeuille des entreprises de l'Etat avant fin juin 2012 conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 29 juin 2011 ;
- Opérationnalisation de la Brigade de lutte contre la corruption.

Encadré 2 : Mesures structurelles relatives aux dépenses budgétaires

- Production et publication trimestrielle des Communications en Conseil des Ministres des états d'exécution budgétaire incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté dans un délai de 45 jours après la fin de la période ;
- Poursuite du suivi des délais normatifs de traitement de dossiers dans le circuit de la dépense à travers leur prise en compte dans les rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire ;
- Poursuite de la déconcentration du SIGFiP par la connexion de cinq (5) localités, en 2012 ;
- Production et publication de rapports d'activités trimestriels de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, dans un délai d'un mois après la fin du trimestre ;
- Poursuite de la production et transmission à l'IGF par tous les DAAF, d'un rapport trimestriel de l'exécution physique et financière des dépenses, dans un délai de 30 jours, puis production d'un rapport de synthèse par l'IGF, dans un délai de 15 jours ;
- l'extension des CDMT aux secteurs des mines, pétrole et énergie, de l'agriculture, de la justice, de l'environnement, des affaires sociales, de la sécurité, de la défense et des infrastructures économiques dans le cadre du budget 2013 ; et démarrage de l'élaboration du CDMT global. pour application au budget 2014 ;
- Finalisation et adoption en Conseil des Ministres des projets de textes de transposition des six directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques, avant fin septembre 2012 ;
- Soumission de la loi des règlements relative à la gestion 2011 à la chambre des comptes avant fin mai 2012.
- Inclure dans le logiciel de gestion de la dette, un dispositif d'alerte afin de signaler la non réception des avis d'échéances en vue d'assurer le paiement des échéances à bonne date, avant fin juin 2012.

Encadré 3 : Réformes structurelles de l'administration publique

- Elaboration du Fichier Unique de Référence (FUR) avant fin juin 2012 ;
- Mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État (SIGFAE) avant fin 2012 ;
- Opérationnalisation de l'Observatoire des Services Publics et des postes de Secrétaires Généraux des ministères en 2012 ;
- Poursuite de la production d'un rapport trimestriel sur l'application du plan d'apurement des impayés de cotisation à la CNPS et à la CGRAE par les entreprises publiques concernées en 2012 et suivi régulier, en vue de la non accumulation de nouveaux arriérés ;
- Adoption en Conseil des Ministres des projets de texte de réformes de la CGRAE, avant fin avril 2012.

Encadré 4 : Mesures de réforme du système financier

- Elaboration avant fin novembre 2012 et adoption par le Gouvernement, avant fin 2012 de la stratégie de réforme et de développement du secteur financier ;
- Adoption et mise en œuvre d'un plan de restructuration des banques publiques avant fin juin 2012 ;
- Actualisation de la Stratégie Nationale des Microfinances avant fin septembre 2012 ;
- Production de rapports trimestriels sur l'amélioration de la gouvernance et de la qualité du portefeuille des institutions de microfinance à partir de du quatrième trimestre 2012.

Encadré 5 : Réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires

- Mise en œuvre des diligences liées à l'opérationnalisation des tribunaux de commerce, en 2012 ;
- Poursuite de la formation des cadres de la justice en matière commerciale ;
- Validation d'un plan de réformes avant juin 2012, afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire ;
- Mise en place du Guichet unique du commerce au cours du premier trimestre 2013 ;
- Démarrage de la phase pilote du Centre de Facilité des Entreprises avant fin 2012 ;
- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de code des investissements en 2012 ;
- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de Loi sur la concurrence notamment, en vue de lutter contre les pratiques non concurrentielles avant fin juin 2012.

Encadré 6 : Mesures sur la filière café/cacao

- Poursuite de la production de la Communication trimestrielle en Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours, et publication du rapport analytique sur les flux physiques et financiers, incluant les informations sur le niveau des prix bord champ et les prix à l'exportation ;
- Production d'un rapport trimestriel de la mise en œuvre de la réforme de la filière café-cacao par le Comité de Suivi à partir de mai 2012.

Encadré 7 : Mesures relatives au secteur de l'énergie

- Poursuite de la production de la Communication en Conseil des Ministres, dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre, des informations sur les flux physique et financier du secteur de l'énergie, et de la production de rapports trimestriels sur les enlèvements du pétrole dans les mêmes délais ;
- Réduction du déficit financier du secteur électricité par : (i) la renégociation des prix de cession du gaz ; (ii) la révision de la rémunération du concessionnaire ; (iii) l'amélioration du taux de recouvrement des factures notamment en ex-zone CNO ; (iv) la lutte contre la fraude ; (v) la réalisation des investissements ; (vi) la révision de la structure tarifaire sur la base des conclusions de l'étude tarifaire et de l'étude sur l'impact social et (vii) l'ajustement des tarifs ;
- Adoption par le Gouvernement du projet de Code de l'électricité avant la fin juillet 2012 ;
- Application d'un système automatique d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux, avec l'assistance du Fonds Monétaire International, à partir de juillet 2012.
- Validation et publication des rapports des années ITIE 2008–09 et 2010 avant fin avril 2012 ;
- Adoption en Conseil des Ministres, avant fin juin 2012, des amendements et réformes significatives au code des hydrocarbures et au contrat type de partage de production de sorte à rendre l'exploration et la production pétrolière et gazière encore plus attractives et inciter l'augmentation de la production de pétrole et de gaz.

PIÈCE JOINTE II – COTE D’IVOIRE : SUPPLÉMENT AU PROTOCOLE D’ACCORD TECHNIQUE

25 avril 2012

Note : ce document est un supplément au protocole d’accord technique de novembre 2011. Ce dernier reste pleinement valable, sauf pour les points dont les modifications sont présentées ci-après, dont les modifications par rapport au texte originel sont présentées en italique. Les références aux critères de performance et repères indicatifs de 2011 ont été omises.

I. INDICATEURS D’ÉVALUATION QUANTITATIFS

Paragraphe 2 :

Dans le cadre de suivi du programme, des critères de performance (CP) sont fixés pour le 30 juin 2012 *et le 31 décembre 2012* ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs (RI) pour le 31 mars 2012 *et le 30 septembre 2012*. Il y a des RI pour les variables non-CP pour le 31 mars 2012, le 30 juin 2012, le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012. [*Reste du paragraphe sans modification.*]

Paragraphe 3 :

Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 31 décembre 2011 (tableau 2 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

Paragraphe 11 :

Ce plafond ne s’applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BOAD ou de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d’un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant l’année 2012, l’État s’engage à *ne procéder que par émission* de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d’appel d’offres compétitif sur le marché financier intérieur de l’UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l’Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

Paragraphe 12, puce 3 :

- aux dettes de la BOAD jusqu’à l’équivalent de 25 milliards de FCFA et à celles de la Banque d’Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu’à l’équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période du *1^{er} janvier au 31 décembre 2012*;

Paragraphe 18 :

Dans le cadre du programme, l’État s’engage à (i) réduire le stock des « exigibles » à hauteur de *25 milliards* de FCFA en 2012, et (ii) à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement intérieurs au titre de l’exercice budgétaire courant à partir du 1^{er} janvier 2012.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

Première revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de modification des critères de réalisation et revue des assurances de financement

Annexe d'informations

Préparée par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Le 26 avril 2012

Approuvée par Seán Nolan et Thomas Dorsey

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	2
II. Programme conjoint de travail Banque mondiale-FMI, 201112	8
III. Stratégie et opérations du Groupe de la Banque africaine de développement en Côte d'Ivoire.....	11
IV. Questions d'ordre statistique.....	15

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 mars 2012)

I. Statut : date d'admission: 11 mars 1963.		Article VIII
II. Comptes des ressources générales :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la</u>
		<u>quote-part</u>
<u>Quote-part</u>	325,20	100,0
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u> <u>(taux de change)</u>	324,32	99,73
<u>Position de réserve au FMI</u>	0,89	0,27
III. Département des DTS :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de</u>
		<u>l'allocation</u>
<u>Allocation cumulative nette</u>	310,90	100,00
<u>Avoirs</u>	272,86	87,76
IV. Encours des achats et des prêts :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de</u>
		<u>la quote-part</u>
Prêts au titre de la FCR	81,30	25,00
Accords au titre de la FEC	318,05	97,80
V. Derniers accords financiers en date:		

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u> <u>(millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré</u> <u>(millions de DTS)</u>
FEC ¹	4/11/2011	3/11/2014	390,24	81,30
FEC ¹	27/3/2009	23/6/2011	373,98	230,89
FEC ¹	29/3/2002	28/3/2005	292,68	58,54

¹ Anciennement FRPC.

VI. Projections des obligations financières envers le FMI (sans aide PPTE)²: (en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Principal	5,85		15,93	39,02	46,18
Commissions/ intérêts	0,05	0,06	1,04	0,96	0,85
Total	5,90	0,06	16,97	39,98	47,03

VII. Projections des obligations financières envers le FMI (avec aide PPTE approuvée par le Conseil d'administration)³: (en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Principal	0,81		15,93	39,02	46,18
Commissions/ intérêts	0,05	0,06	1,04	0,96	0,85
Total	0,86	0,06	16,97	39,98	47,03

VIII Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

I.	Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
	Date d'atteinte du Point de décision	Mars 1998	Avril 2009	
	Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ³	345,00	3.004,90	
	<i>Dont:</i> Aide du FMI (millions de dollars EU)	22,50	37,71	
	(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,21	
	Date d'atteinte du Point d'achèvement	--	Flottante	
II.	Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
	Montant décaissé en faveur du pays membre	--	15,13	15,13
	Aide transitoire	--	15,13	15,13
	Solde au point d'achèvement	--	--	--
	Décaissement additionnel des intérêts courus ⁴	--	--	--
	Total des décaissements	--	15,13	15,13

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne s'additionnent pas.

⁴ Dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement, il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

IX. Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire – montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

X. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui inclut la Côte d'Ivoire. L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. Il ressort de cette évaluation actualisée de 2010 que la BCEAO continue à bien avoir les contrôles en place au niveau opérationnel. Néanmoins, la structure générale de gouvernance doit être renforcée par l'ajout d'un comité d'audit qui veillera à ce que le conseil d'administration exerce bien la surveillance appropriée de la structure de contrôle et notamment des fonctions d'audit et des états financiers. Ce comité a été établi à l'issue de l'évaluation consécutive à la réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre le cadre de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'information financière (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

XI. Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

XII. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle habituel de 24 mois. Le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2011 en novembre de la même année.

XIII. Assistance technique :

A. AFRITAC Ouest :

	Domaine	Sujet
2009	Gestion des dépenses publiques (mars-avril 2009)	Exécution de l'interface budget (SIGFIP) et comptabilité (ASTER)
	Statistiques de finances publiques (mars 2009)	Formation à l'utilisation de la méthodologie SFP
	Administration douanière (février 2009)	Contrôle de la valeur et de l'origine, inspection ex-post et surveillance douanière.
	Comptabilité nationale (avril 2009)	Application d'une nouvelle année de base (2008), amélioration du traitement de certaines données primaires et présentation d'un logiciel permettant d'établir les comptes nationaux
	Administration des impôts (avril 2009)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information
	Microfinance (mai 2009)	Renforcement du contrôle de la microfinance
	Gestion de la dette (juin 2009)	Appui à la cellule de gestion de la dette
	Administration douanière (septembre 2009)	Diagnostic des pertes de recettes et recommandations pour améliorer le recouvrement
	Administration des impôts (octobre 2009)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information
2010	Secteur financier (janvier 2010)	Évaluation et gestion de la dette publique, réformes du secteur financier
	Administration douanière (février 2010)	Analyse et gestion des risques
	Gestion des finances publiques (février 2010)	Établissement du budget à moyen terme
	Administration des impôts (mars 2010)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information (3/3)
	Secteur financier (janvier 2010)	Évaluation et gestion de la dette, réformes du secteur financier
	Administration douanière (février 2010)	Analyse et gestion des risques
	Gestion des finances publiques (février 2010)	Budgétisation à moyen terme
	Administration des impôts (mars 2010)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information (3/3)
	Comptabilité nationale	Formation sur la mise en place de la nouvelle année de référence
	Administration douanière (mai 2010)	Évaluation, amélioration des procédures de dédouanement, transit, rationalisation des exonérations, renforcement de la lutte contre la fraude, organisation et gestion efficaces des ressources humaines
	Administration des impôts (mai 2010)	Formation professionnelle, mise en œuvre du plan stratégique et renforcement des capacités en matière informatique
	Supervision bancaire (juin 2010)	Préparation de l'atelier du CODESFI (stratégie de réforme du secteur financier)

	Administration douanière (juillet 2010)	Préparation de l'atelier du CODESFI (stratégie de réforme du secteur financier)
	Administration des impôts (juillet 2010)	Formation professionnelle, mise en œuvre du plan stratégique et renforcement des capacités en matière informatique
	Gestion des finances publiques (juillet 2010)	Examen des systèmes informatiques de gestion des finances publiques
	Gestion de la dette et supervision bancaire (septembre 2010)	Soutien au lancement de la stratégie de réforme du secteur financier en coordination avec le CODESFI - participation à l'atelier national
	Comptabilité nationale (octobre 2010)	Nouvelle nomenclature des comptes nationaux
	Statistiques de finances publiques (novembre 2010)	Formation sur la nouvelle nomenclature des statistiques de finances publiques
2011		
	Plusieurs sujets (juillet)	Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes qui interviennent dans l'établissement et la production du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE); lancer la collecte de données sources aux fins des SFP et élaborer une stratégie pour mettre en œuvre la directive commune relative aux SFP de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (<i>Directive no 10/2009/CM/UEMOA, portant TOFE</i>).
	Gestion de la dette (juillet)	Conseils sur le traitement de la dette intérieure, notamment les titres d'État.
	Administration des douanes (août)	Suivi.
	Suivi du PESF (août)	Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Gestion des finances publiques (octobre)	Mission de diagnostic
	Statistiques de finances publiques (octobre/novembre)	Suivi du TOFE
	Gestion des finances publiques	Informatisation
	Suivi du PESF (novembre)	Conseils sur la reprise de l'élaboration de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Comptabilité nationale (décembre)	Examen de la possibilité d'élaborer des comptes nationaux trimestriels
2012	Statistiques de finances publiques (janvier/février)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier
	Administration des impôts (février)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (février)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC

XIV. Représentant résident :

Un représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005–06 et en 2010–11 pour des raisons de sécurité, mais un représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

PROGRAMME CONJOINT DE TRAVAIL BANQUE MONDIALE-FMI, 2011–12

(à avril 2011)

Description	Produit	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
A. Informations communes sur les programmes de travail			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Opérations		
	Préparation d'une opération d'urgence de renouvellement des infrastructures économiques	Octobre/décembre 2011	Juin 2012
	Préparation d'une opération d'appui budgétaire	Janvier et mars 2012	Juin 2012
	Préparation d'un projet d'appui au secteur agricole	Janvier – juin 2012	Octobre 2012
	Préparation d'une stratégie sur le renforcement de l'État et de la paix	Mai 2012	Juin 2012
	Restructuration du projet d'urgence de réhabilitation du secteur de l'électricité		Juin 2012
	Mission de supervision de la gouvernance et du développement institutionnel	Septembre 2012	
	Travaux économiques et sectoriels		
	Étude analytique pour la Côte d'Ivoire — Programme en faveur de la croissance tirée par les exportations et les ressources naturelles — Atelier	Novembre 2011	Novembre 2011
	Évaluation du climat d'investissement, phase 2, zones CNO		T4 2012
	Assistance technique/autres travaux analytiques		
	Enquête diagnostique sur la gouvernance (PREM secteur public)		T2 2011
	Éventuelle mise à jour pour tenir compte de l'impact de la crise qui a suivi les élections		T4 2012
	PEMFAR 2		T3 2012
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE		En cours
	Surveillance de l'économie et de la pauvreté		En cours
	Analyse d'impact sur la pauvreté et le social des nouvelles structures tarifaires de l'électricité		T2 2012
	Conseils en stratégie de la filière cacao		En cours
	Liste spécifique de projets éventuels pouvant être élaborés dans le cadre d'accords de PPP		Juin 2012
	Rapprochement de la dette publique extérieure	Mars 2012	Mai 2012
	AT aux entreprises publiques		Décembre 2012
	Suivi du PESF (stratégie du secteur financier)		Décembre 2012
Stratégie d'endettement à moyen terme	Juin 2012		

PROGRAMME CONJOINT DE TRAVAIL BANQUE MONDIALE-FMI, 2011–12 (suite)

(à avril 2011)

Description	Produit	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme :		
	Première revue du programme FEC	Mars 2012	Mai 2012
	Seconde revue du programme FEC/point d'achèvement de l'Initiative PPTE	Septembre 2012	Novembre 2012
	Assistance technique		
	Cadre juridique de la GFP	Octobre 2011	
	Suivi du PESF (banques d'État, gestion de la dette, stratégie du secteur financier)	Novembre 2011	
	Diagnostic de la lutte contre le BC et le FT	Novembre 2011	
	Comptabilité nationale	Octobre/décembre 2011	
	Suivi de l'administration des douanes	Janvier 2012	
	Stratégie d'endettement à moyen terme	Avril/mai 2012	
	Administration des impôts	Mars 2012	
	Visite des services (préparation du budget de 2013)	Juin 2012	
	Restructuration des banques (MCM)	T2, éventuellement	
	Diagnostic de la lutte contre le BC et le FT (MCM)	Mars 2013	
	GFP		

PROGRAMME CONJOINT DE TRAVAIL BANQUE MONDIALE-FMI, 2011–12 (suite et fin)
(à avril 2011)

Description	Produit	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Suivi des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures		En cours En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		En cours
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	Point d'achèvement de l'Initiative PPTE Atelier sur la stratégie de gestion de la dette Note d'évaluation conjointe (JSAN) du DSRP-PR	Septembre 2012 T2 2012, éventuellement	Juin 2012 Mai 2012

**STRATÉGIE ET OPÉRATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
EN CÔTE D'IVOIRE**

Portefeuille du Groupe de la Banque :

Sur un total de 62 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 7 sont en cours et 2 viennent d'être approuvées. Le total de ces opérations représente un engagement net de 1.330,3 millions d'UC (1012 milliards de FCFA). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, au développement rural et au secteur agricole (26,2 %), aux infrastructures (20,4 %), aux projets multisectoriels (16,7 %), au secteur social (16,5 %) et aux secteurs de l'énergie, de l'eau et des télécommunications (15,6 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %) qui ont été orientées en majeure partie (94,4 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie. Outre les financements bilatéraux, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'autres ressources du FAD pour financer des études et/ou des projets dans les domaines des infrastructures et de l'agriculture, en vue de renforcer l'intégration sous-régionale en Afrique de l'ouest.

Compte tenu de la longue période d'inactivité du portefeuille (six ans) due à la suspension des décaissements en faveur de ce pays, la Banque a : i) rationalisé le portefeuille en annulant l'encours de huit opérations anciennes et ii) plus récemment, en début juin 2011, restructuré deux autres opérations (PADER-Moyen-Comoé et PVRH). Le portefeuille va s'améliorer compte tenu des perspectives de reprise de l'activité économique, notamment le rétablissement des services gouvernementaux.

Depuis la fin de la crise postélectorale, la banque a approuvé, conformément aux piliers de la fiche descriptive, trois opérations d'environ 177 millions d'UC (130 milliards de FCFA) au total. Ces opérations sont : (i) le Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) ; (ii) le projet de soutien aux infrastructures rurales dans la région de Moyen Comoé ; et (iii) le projet de construction du pont à péage Henri Konan Bédié (secteur privé). Avec ces approbations, le portefeuille actif de la Banque compte sept opérations pour un engagement total d'environ 222,7 millions d'UC (170 milliards de FCFA).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille de la BAD en Côte d'Ivoire :

Situation du portefeuille à avril 2012, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS)

<i>Opérations</i>	<i>Montant (en millions d'UC)</i>	<i>Objet/remarques</i>
Projets en cours (guichet public)		
1. Projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise (PAIMSC)	20	Ce don est affecté à : i) la remise en état des infrastructures scolaires et sanitaires, et au ii) renforcement des capacités institutionnelles et de prise en charge des femmes victimes de violence. Le taux de décaissement de ce projet est de 88%, et le solde non décaissé à ce jour s'élève à 1,5 million d'UC. La BAD a de nouveau accepté de le proroger jusqu'au 31 décembre 2011 pour permettre la poursuite des activités pertinentes en cours.
2. Appui ciblé au renforcement des capacités	2	Approuvé en décembre 2009 au titre de la Facilité pour les États fragiles, ce projet, avec un taux de décaissement de 57 %, a pour objectifs de : i) renforcer le cadre de coordination des interventions gouvernementales; ii) accompagner la mise en œuvre du DSRP; iii) améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques ; iv) renforcer la bonne gouvernance.
3. Assistance humanitaire aux victimes des violences postélectorales	0,6	Cette assistance d'un montant de 1 million de dollars EU est allouée aux victimes des violences, notamment dans la partie occidentale du pays. Cette assistance sera gérée par le Comité international de la Croix Rouge.
4. Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet qui n'a pu être signé au cours de la période électorale. Ce don a finalement été mis en place en juin 2011 et le lancement effectif du projet est prévu en octobre 2011.
5. Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) et appui ciblé de renforcement des capacités de l'administration	100,5 (95 + 5,5)	Ce programme, approuvé le 3 juin 2011, a pour principal objet de contribuer dans le cadre du budget national à rétablir les services sociaux et administratifs de base, et à assurer la cohésion et la réconciliation de la société ivoirienne, comme cela est stipulé dans la demande du gouvernement. Ce programme vise à répondre aux besoins d'urgence du pays en remettant sur pied les services éducatifs, sanitaires et de protection sociale de base, ainsi que les réseaux d'adduction et d'assainissement d'eau et les services de l'administration publique, et en rétablissant les mécanismes de dialogue, de cohésion et de réconciliation de la société ivoirienne. Le soutien budgétaire de 95 millions d'UC a été décaissé. Les 5,5 millions d'UC restants sont réservés au renforcement des capacités et seront décaissés selon les besoins sur demande de l'État.

Situation du portefeuille à avril 2012, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS) (suite et fin)

<i>Opérations</i>	<i>Montant (en millions d'UC)</i>	<i>Objet/remarques</i>
<i>Projet nouvellement approuvé</i> 6. <i>Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indéné-Djuablin (PAIA-ID)</i>	21,6	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation.
<i>Secteur privé</i>		
<i>Projet nouvellement approuvé</i> 7. <i>Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ</i>	50	Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction–exploitation–transfert (BOT) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives sud et nord d'Abidjan.

Stratégie de réengagement de la BAD en Côte d'Ivoire :

Pour aider la Côte d'Ivoire à répondre à ses besoins considérables, la BAD est déterminée à procéder rapidement à un réengagement opérationnel. Conformément à la Facilité de la BAD pour les États fragiles, **une fiche descriptive définit le cadre de réengagement rapide de la BAD en Côte d'Ivoire** pour la période 2011–12. **La stratégie proposée, en consultation avec les autorités ivoiriennes, comporte deux volets : i) le rétablissement des infrastructures et des services sociaux de base, ii) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.** Un document complet de stratégie pays est prévu pour la période 2013–17 pour aider la Côte d'Ivoire dans sa quête d'une croissance forte et solidaire.

Programme de travail pour 2012–13

<i>Description</i>	<i>Montant (en million d'UC)</i>	<i>Année</i>
- Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indéné-Djuablin (PAIA-ID)	21,6 (approuvé)	2012
- Contribution au financement des projets d'infrastructure (énergie)		
- Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50,1 (approuvé)	2012
- Projet d'appui à la formation et à l'intégration professionnelle	16,5	2013
- Appui au projet cadastre	À déterminer	2013
- Projet d'interconnexion entre la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée (multinational)	122,7 (<i>dont 33,4 provenant de l'allocation de la Côte d'Ivoire</i>)	2012
- Étude à réaliser en collaboration avec le Centre de recherche économique et sociale (CIRES) et les institutions de la filière café/cacao.	À déterminer	2013

CÔTE D'IVOIRE — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE (à avril 2012)	
<p>Généralités. Les données communiquées présentent des lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance. Il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire a fourni au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu (voir tableau joint).</p>	
<p>Comptes nationaux. Les autorités produisent des données exhaustives sur les comptes nationaux depuis 1996 sur la base du <i>Système de comptabilité nationale 1993</i>, avec 1996 comme année de référence. L'année de référence étant lointaine, AFRITAC Ouest a fourni une assistance technique pour établir une nouvelle année de référence et mettre à jour les déflateurs implicites.</p> <p>Statistiques des prix. Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. Une nouvelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010.</p> <p>Statistiques du marché du travail. Aucune statistique de ce type n'est publiée régulièrement.</p>	
<p>Statistiques de finances publiques. Les autorités communiquent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale aux fins de leur publication dans l'Annuaire de statistiques des finances publiques. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités se sont engagées à remédier aux insuffisances dans la couverture des unités des administrations publiques et des entreprises publiques, et s'efforcent d'améliorer le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En outre, les autorités sollicitent l'aide d'AFRITAC pour améliorer l'établissement des statistiques de finances publiques. Le rapport sur les opérations financières exécutées par l'État durant la période de crise (janvier-avril 2011) n'est toujours pas disponible.</p>	
<p>Statistiques monétaires et financières. Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Certaines insuffisances des statistiques monétaires sont communes aux huit pays membres de l'UEMOA; d'autres ont trait au système de financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire. Des progrès ont été accomplis récemment dans les délais de communication des données sur les établissements de dépôt et les taux d'intérêt. La BCEAO et les banques privées ont des difficultés à apurer les opérations exécutées lorsque le bureau national de la BCEAO a été fermé officiellement.</p>	
<p>Statistiques du secteur extérieur. L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts (notamment les envois de fonds des travailleurs) est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Il n'y a pas non plus suffisamment d'informations sur les stocks de la dette privée et les flux du service de la dette.</p>	
II. Normes et qualité des données	
<p>La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données.</p>	<p>Aucune donnée RONC n'est disponible.</p>
III. Communication des données au Département des statistiques	
<p>La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.</p>	

CÔTE D'IVOIRE : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE
(à avril 2012)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	02/12	03/12	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	02/12	03/12	M	M	M
Monnaie au sens large	02/12	03/12	M	M	M
Bilan de la banque centrale	02/12	03/12	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	02/12	03/12	M	M	M
Taux d'intérêt ²	02/12	03/12	I	M	M
Indice des prix à la consommation	01/12	03/12	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	02/12	04/12	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	12/12	03/12	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	12/10	09/11	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	06/10	09/11	A	A	A
PIB/PNB	2010	05/11	A	A	A
Dette extérieure brute	06/11	09/11	M	M	M

¹Inclut les actifs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions dérivées nettes.

²À la fois basés sur le marché et officiellement déterminés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du trésor, les effets et obligations.

³Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

⁴Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵Y compris la composition en monnaies et en échéances.

⁶Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 12/175
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 11 mai 2012

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord avec la Côte d'Ivoire au titre de la facilité élargie de crédit et approuve le décaissement de 100 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats économiques obtenus par la Côte d'Ivoire dans le cadre d'un programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC)¹, qui avait été approuvé au début du mois de novembre 2011. La décision du Conseil, qui a été prise selon la procédure du défaut d'opposition², ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant équivalent à 65,04 millions de DTS (environ 100 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de cet accord à un montant équivalent à 146,34 millions de DTS (environ 225 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal en faveur de la Côte d'Ivoire en novembre 2011, pour un montant équivalent à 390,24 millions de DTS (120 % de la quote-part du pays au FMI, voir [communiqué de presse 11/399](#)).

L'activité économique a rebondi après la crise post-électorale de fin 2010–début 2011. Un soutien extérieur massif, des conditions climatiques favorables et une gestion macroéconomique adaptée sont autant de facteurs qui ont limité la contraction de l'activité économique.

¹ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/ecff.htm>). Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles.

² Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.

La mise en œuvre du programme macroéconomique appuyé par la FEC était globalement satisfaisante à la fin de 2011. Tous les objectifs quantitatifs ont été atteints. Un programme étendu et ambitieux de réformes structurelles longtemps différées est en cours d'application. De gros efforts ont été déployés pour renforcer la gestion des finances publiques, améliorer le climat des affaires (réforme judiciaire, nouveau code des investissements, initiatives de facilitation des affaires, et amélioration de la gouvernance) et réformer le secteur du cacao, mais l'application des réformes dans les secteurs énergétique et financier ont connu des retards.

Bien que des progrès importants aient été accomplis, de nouvelles mesures s'imposent pour assurer la viabilité financière du secteur de l'électricité, notamment des hausses de tarifs pour couvrir une plus grande proportion des coûts de production. Si ces mesures ne sont pas prises, l'investissement si nécessaire dans de nouvelles capacités de production restera un vœu pieux. Il est aussi nécessaire de passer à la fixation automatique des prix des produits énergétiques, tout en protégeant en même temps les populations les plus vulnérables.

L'un des volets de la réforme du secteur financier consiste à élaborer une stratégie de développement de ce secteur. Elle devrait viser à réduire les coûts d'intermédiation, à accroître la financiarisation de l'économie et à faciliter l'accès du secteur privé au crédit. À cet égard, il est urgent de concevoir et d'adopter un plan de restructuration solide pour les banques de dépôts publiques en difficulté. Pour garantir que la dette reste viable après l'allègement obtenu, tout en tenant compte des besoins de financement qu'impliquent les programmes d'investissement ambitieux des autorités à moyen et long terme, il sera important de rendre pleinement opérationnel le Comité national de la dette publique et d'en renforcer les moyens.

Les perspectives économiques à court terme de la Côte d'Ivoire sont favorables, avec à la fois la possibilité de résultats meilleurs que prévu et des risques baissiers. La croissance devrait s'accélérer en 2012, grâce à la hausse des dépenses d'investissement dans les secteurs de la construction, des transports et de l'exploration pétrolière. L'inflation devrait rester faible, encore qu'un risque de hausse existe. En matière budgétaire, l'objectif de réduction progressive du déficit par rapport au niveau élevé de 2011 est indiquée et les besoins de financement auprès du marché régional qui en résultent sont élevés mais gérables.